



Université de Rennes 1
Master 2 Affaires internationales au local : Coopération et échanges
internationaux
Année Universitaire 2017-2018

Titre : Les enjeux de l'internationalisation de l'ESS
Sous-titre : Quelle plus-value pour l'ESS bretonne ?

Mémoire de stage réalisé par Lauriane Cuisinier
Sous la direction de Guillaume Le Floch'

Stage réalisé à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de
Bretagne
Maîtresse de stage : Marion Michelin, chargée de mission Entrepreneuriat ESS
3 Avril 2018 – 3 Octobre 2018



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe de la CRESS de Bretagne pour son accueil et sa disponibilité. Chacun a su m'accueillir avec bienveillance et prendre du temps pour répondre à mes questions, ou m'accueillir dans ses projets.

Plus particulièrement, je tiens à remercier Marion Michelin, qui m'a recrutée et m'a mise à l'aise durant ces six mois de stage, et Grégory Huchon, pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la réalisation de ce mémoire, en me donnant des pistes de réflexion et des contacts. Ils ont pris le temps de suivre mon avancée, et de m'aiguiller, et pour cela, je tiens à les remercier. Leur relecture fut par ailleurs d'une aide précieuse en ce qu'elle m'a permis d'améliorer et d'enrichir le contenu et la réflexion.

Un grand merci également à Christian Oger, directeur de la CRESS de Bretagne, qui a pris du temps pour répondre à mes interrogations et qui s'est toujours soucié de savoir si mon stage se passait bien.

Par ailleurs, je tiens à remercier vivement Michel Catinat, qui a pris le temps de me rencontrer. Grâce à son expérience dans le domaine, Michel Catinat a pu m'éclairer sur les évolutions du développement international de l'ESS et sur les spécificités dans chacun des pays de l'UE. Son témoignage m'a également éclairée sur les limites à l'internationalisation, et sur ce qu'il restait à mettre en œuvre pour développer l'ESS à l'échelle internationale.

Je remercie également Simon Cornée, qui m'a appris des choses très intéressantes sur les finances solidaires, et sur la difficulté actuelle de déployer les banques solidaires au-delà de leurs frontières nationales, notamment à cause des problèmes d'harmonisation des normes. Son expertise m'a permis de déterminer les limites à l'internationalisation de l'ESS.

Enfin, je tiens à remercier Manon Lambert, pour avoir pris le temps de s'entretenir avec moi. Son regard sur la stratégie internationale de la CRESS PACA fut précieux dans la définition de la stratégie bretonne à mener. Par ailleurs, son témoignage permet de comprendre que l'internationalisation de l'ESS, bien que difficile à mettre en œuvre, constitue une vraie piste de développement.

Enfin, mes remerciements vont à Monsieur Le Floch', qui a accepté de me superviser pour la réalisation de ce mémoire et qui m'a orienté dans sa rédaction.

SOMMAIRE

Remerciements

Sommaire

Introduction

- I. Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?
- II. La CRESS de Bretagne en quelques mots
- III. Présentation du stage et des missions
 - A. Pourquoi ce stage ?
 - B. Présentation des missions et du protocole de recherche

Chapitre premier : L'internationalisation de l'ESS : Vers un autre modèle de mondialisation

- I. L'internationalisation de l'ESS dans le monde
 - A. Un contexte international favorable au développement de l'ESS
 - B. Les logiques d'internationalisation de l'ESS dans le monde
- II. Les logiques d'internationalisation en Bretagne
 - A. La stratégie internationale de la région Bretagne
 - B. L'internationalisation de l'ESS bretonne : des coopérations efficaces

Chapitre second : L'internationalisation, quels bénéfices pour l'ESS bretonne ?

- I. L'internationalisation, facteur de développement
 - A. L'internationalisation, outil de promotion
 - B. L'internationalisation, facteur de légitimité
- II. L'écosystème ESS breton : un modèle à exporter
 - A. Un maillage territorial organisé, véritable force d'innovation sociale en Bretagne
 - B. Un partenariat renforcé avec les pouvoirs publics
- III. La mise en réseau de l'ESS : un processus non abouti
 - A. Un besoin d'harmonisation normative pour une ESS sans frontières
 - B. Une nécessité de créer un organe de lobbying international univoque

Conclusion

INTRODUCTION

I. QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

En 2011, la Commission Européenne a proposé une définition de l'économie sociale. Elle la définit ainsi : « une entreprise sociale, acteur de l'économie sociale, est une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques.¹ »

Ces entreprises peuvent avoir deux objets et être :

- « des entreprises qui fournissent des services sociaux et/ou de biens et services destinés à un public vulnérable (accès au logement, accès aux soins, aide aux personnes âgées ou handicapées, inclusion de groupes vulnérables, garde d'enfants, accès à l'emploi et à la formation, gestion de la dépendance...); et/ou
- des entreprises dont le mode de production des biens ou services poursuit un objectif d'ordre social (intégration sociale et professionnelle par l'accès au travail de personnes défavorisées notamment en raison de leur faible qualification ou de problèmes sociaux ou professionnels provoquant l'exclusion et la marginalisation) mais dont l'activité peut couvrir des biens ou services autres que sociaux.² »

En France, la transposition législative est plus tardive, et l'économie sociale et solidaire est désignée par la loi du 31 juillet 2014³ relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) comme étant « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé. »

¹ Communication de la Commission Européenne au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, « Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales », 2011, [http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/docs/COM2011_682_fr.pdf], consulté le 09 juin 2018.

² *Idem*

³ Article 1 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Ainsi, l'économie sociale et solidaire existe et recouvre des initiatives dans la plupart des secteurs de l'économie. Elle constitue alors une démarche globale en ce qu'elle peut être composée « d'activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services dès lors qu'elles sont mises en œuvre par des personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.⁴ » Dans le même temps, les sociétés commerciales qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus et remplissent des principes de gestion définis par cette même loi, peuvent être des entreprises de l'ESS.

Cette loi pose cependant quatre conditions⁵ :

- « Le but poursuivi ne doit pas être le seul partage des bénéfices ;
- La gouvernance doit être démocratique ;
- Les bénéfices doivent être majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et les réserves obligatoires constituées ne peuvent pas être distribuées car elles sont impartageables.
- Elles doivent poursuivre une utilité sociale
 - en apportant un soutien à des personnes en situation de fragilité,
 - en contribuant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation et à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et renforcement de la cohésion territoriale,
 - en concourant au développement durable. »

Le champ de l'économie sociale et solidaire est donc très largement encadré par la loi, qui a permis de créer des dispositifs institutionnels et des mesures de promotion, notamment au niveau financier, en créant l'épargne solidaire et France Active⁶. L'ESS est un mode d'entreprendre respectueux de son environnement et de ses salariés. Généralement, à la différence de l'économie capitaliste, l'enrichissement personnel est limité car la plupart des bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise et non répartis entre les actionnaires. L'ESS promeut donc des valeurs sociales d'entraide et de partage, tout en préservant l'environnement dans lequel elle évolue. En ce sens, l'économie sociale et solidaire

⁴ *Ibidem*

⁵ *Ibid*

⁶ Propos tenus lors d'un entretien avec Michel Catinat le 12 juin 2018

se développe localement pour répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux auxquels doit faire face l'ensemble de la société.

En ce qu'elle revendique des valeurs sociales et lutte pour la préservation de l'environnement, l'ESS a une dimension politique. En effet, les acteurs de l'ESS partagent une vision de la société dans laquelle l'enrichissement personnel n'est pas une fin en soi, à la différence de la société de consommation dans laquelle nous vivons, qui pousse les individus à s'enrichir pour consommer plus. La société pousse chacun à être le meilleur pour avoir plus que son voisin, à la différence de l'ESS qui pousse à être le meilleur pour partager plus avec son voisin.

II. LA CRESS DE BRETAGNE EN QUELQUES MOTS

Pour cette partie, je tiens à remercier Christian Oger, directeur de la CRESS de Bretagne, pour son temps passé à m'expliquer l'histoire.

Depuis les années 80 existait le Groupement régional coopération, mutualité, associations (GRCMA), club de rencontre entre les dirigeants de l'ESS. La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Bretagne est née en 1995 sous l'impulsion de Yannick Barbançon, premier président de la CRESS de Bretagne puis Président du Conseil National des CRESS (CNCRESS). Ce dernier souhaitait voir émerger un outil de promotion de l'ESS et de développement transversal de l'ESS⁷. La construction fut lente mais pas vaine. La région Bretagne est une terre d'économie sociale et solidaire particulièrement propice à l'émergence de nouveaux projets : c'est la première région française pour le poids de l'ESS dans l'emploi local, représentant actuellement 14,3% de l'emploi régional. La place de l'ESS est particulièrement importante dans les secteurs du sport, de l'animation, et social⁸.

La particularité bretonne réside, entre autre, dans les pôles ESS⁹ présents à l'échelle des pays bretons, qui permettent un maillage du territoire pour informer et accompagner les entrepreneurs de l'ESS

⁷ Propos tenus lors d'un entretien avec Christian Oger, directeur de la CRESS de Bretagne, le 18 avril 2018

⁸ David Ison, « DATA'ESS, Repères sur les entreprises et les emplois de l'ESS », [https://www.ess-bretagne.org/uploads/files/cress_ressources/DATA%20ESS%20BRETAGNE_2018_CLAP%202015_final.pdf], consulté le 6 août 2018, p. 6.

⁹ Pôles d'Auray, Brest, Brocéliande, Centre Bretagne, Centre ouest Bretagne, Cornouaille, Dinan, Fougères, Guingamp, Lannion Trégor Communauté, Lorient, Morlaix, Ploërmel, Redon, Rennes, St Brieuc, St Malo, Vallons de Vilaine, Vannes et Vitré.

dans des structures de proximité. Les pôles sont des associations à l'écoute de leur territoire, des réseaux d'acteurs locaux ouverts sur les problématiques régionales, nationales et mondiales, qui agissent pour créer un monde plus solidaire et juste¹⁰. La CRESS accompagne les pôles ESS sur tous les territoires mais les interlocuteurs de proximité des entrepreneurs ESS sont les pôles. Ces pôles favorisent l'adhésion de nouveaux acteurs qui ont, traditionnellement, une plus grande confiance dans les structures locales étant proches d'eux. La subdivision du territoire Bretagne est donc atypique et c'est ce qui fait sa force.

Les missions des pôles ont pour objectif de :

- « faciliter la vie des associations existantes via les formations, les rendez-vous conseil, [pour orienter les associations], les déjeuners de salariés et d'administrateurs,
- favoriser l'émergence de nouveaux projets répondants aux enjeux actuels via des rencontres discussions, les groupes de travail thématique,
- permettre la création de nouvelles activités, responsables écologiquement et humainement via l'accompagnement des créateurs d'activité et les sessions d'idéation. »¹¹

Depuis la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire sont régies par la loi et « assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles sont constituées des entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant leur siège social ou un établissement situé dans leur ressort et des organisations professionnelles régionales de celles-ci.¹² »

Aujourd'hui la CRESS de Bretagne a donc pour mission de représenter, développer et promouvoir l'économie sociale et solidaire en Bretagne. Et, fortement engagée dans l'émergence de l'inter-réseau des CRESS (au CNCRESS), elle contribue également au développement des synergies inter-régionales entre réseaux de l'ESS.

¹⁰ BRAS, « Le BRAS devient Brocéliande Réseau d'Actions Solidaires » [<http://broceliande-richesses-associatives.org/category/le-bras/>], consultée le 09 juin 2018

¹¹ *Idem*

¹² Article 6 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Par ailleurs, elle conduit notamment un observatoire qui édite des publications pour mieux mesurer l'apport de l'ESS à l'économie régionale, développe des actions d'éducation à l'ESS dans les collèges et les lycées, ou encore, anime un réseau régional autour de l'économie circulaire. Dans toutes ses actions, la CRESS Bretagne agit selon un principe de subsidiarité : elle intervient en complémentarité, et non à la place des organisations et acteurs de l'ESS.

Enfin, la Cress Bretagne est une des rares, voire la seule Cress de France dont les budgets restent stables. En effet, outre les financements du Conseil régional, la Cress Bretagne recherche des financements auprès de l'Etat et de l'Union Européenne. Cette stabilité des budgets lui permet de mener des projets pérennes.

La Cress Bretagne jouit donc d'un territoire fertile d'innovation sociale et est dotée de moyens suffisants pour agir. Cela explique, en partie, sa force. Et, parce qu'elle est déjà très bien structurée au niveau régional, la question de son internationalisation se pose. Ainsi, l'objectif sera ici de déterminer quels sont les enjeux de l'internationalisation de l'ESS bretonne.

III. PRESENTATION DU STAGE ET DES MISSIONS

A. POURQUOI CE STAGE ?

Sensibilisée très jeune à l'importance d'œuvrer pour un monde durable et équitable, et souhaitant poursuivre une carrière de chargée de projet dans le développement durable au sein d'une entreprise d'économie sociale et solidaire, j'ai orienté mes recherches vers ces deux secteurs. La CRESS m'est apparue être une structure judicieuse pour un premier stage car elle regroupait divers secteurs d'activités : l'économie circulaire, la qualité de l'emploi, l'éducation, la communication... Cela me semblait important pour découvrir et travailler sur de nombreux sujets.

Par ailleurs, de par l'importance du réseau de la CRESS, ce stage était l'occasion parfaite pour consolider mon réseau et rencontrer de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire, et du développement durable. En effet, la CRESS entretient des relations étroites à la fois avec les acteurs privés, porteurs de projets, et les acteurs publics, élus.

De plus, compte tenu de notre formation, je souhaitais trouver un stage me permettant de travailler sur les fonds européens. Souhaitant poursuivre comme chargée de projets, je serai amenée à monter des dossiers de demande de financement et il fallait donc que ce stage m'apporte une bonne

compréhension des différents fonds et de leur gestion. La CRESS était donc pertinente en ce qu'elle bénéficie de financements Interreg pour le projet « Atlantic Social Lab » ayant vocation à créer un écosystème atlantique d'innovation sociale par la promotion d'une stratégie permettant de répondre aux nouveaux challenges et opportunités du secteur Atlantique. Aussi, Marion Michelin, ma tutrice de stage, est spécialiste des fonds européens et accompagne les porteurs de projets dans leurs demandes de financement.

La taille de la structure était également déterminante dans mon choix. Certaines structures, notamment les grosses structures, prennent des stagiaires comme ressources à leur fonctionnement, sans les encadrer et les former. La CRESS étant une structure d'une quinzaine de salariés, sa taille a été importante dans mon choix final. J'ai réalisé un organigramme des salariés pour une meilleure représentation (annexe 1, page 52).

B. PRESENTATION DES MISSIONS ET DU PROTOCOLE DE RECHERCHE

J'ai travaillé sur deux missions distinctes avec Marion Michelin d'une part, et Grégory Huchon d'autre part.

Marion Michelin est chargée de mission sur les questions d'entrepreneuriat en ESS et d'innovation sociale. Elle est également grande spécialiste des questions européennes. Nous travaillons ensemble sur les fonds européens.

Grégory Huchon est directeur adjoint de la Cress et anime l'équipe et la stratégie régionale. Nous travaillons ensemble sur la préparation de la délégation bretonne pour le forum mondial de l'ESS (Global Social Economy Forum - GSEF) se tenant en octobre 2018 à Bilbao.

En début de stage, j'ai réalisé un rétro-planning du stage et des fiches action afin d'avoir une vision globale des missions que j'allais réaliser, pour me projeter et organiser mon temps de travail (annexes 2 et 3, pages 53 à 56). En définissant mon projet de stage dès son début, l'idée de travailler sur l'internationalisation de l'ESS m'est apparue. En effet, très rapidement, j'ai pu observer que la dimension internationale était encore très peu envisagée au sein de l'ESS bretonne. Il m'a alors semblé judicieux d'en déterminer les raisons et de comprendre si celle-ci serait ou non pertinente. Pour ce faire, les missions que j'ai eu à réaliser pendant mon stage m'ont permis de déterminer les enjeux de l'internationalisation de l'ESS et de comprendre comment l'internationalisation de l'ESS pourrait s'envisager.

a. MISSION SUR LES FONDS EUROPEENS

En 2015, la CRESS de Bretagne avait réalisé une étude de préfiguration d'une fonction Europe en son sein. J'avais pour objectif de poursuivre en ce sens, en analysant les connaissances et les besoins des acteurs du territoire s'agissant des fonds européens.

Par ailleurs, j'ai réalisé une veille sur les fonds européens, s'agissant de la programmation 2014-2020, et de la future programmation 2021-2027, et assuré, aux côtés de Marion, la représentation des intérêts des acteurs ESS bretons auprès de la Région et de la Commission. Ainsi, j'ai notamment pu assister à un Comité de suivi sur les fonds européens sur la période 2014-2020 et à la Commission Régionale de Programmation Européenne.

Enfin, la Cress ayant un nouveau portail internet depuis peu, j'ai eu pour mission de participer à la création d'une page Europe sur le portail internet de la Cress. En effet, j'ai réalisé des articles¹³ mis en ligne sur le portail de l'ESS bretonne sur les fonds européens. Ces articles sont à destination des porteurs de projets bretons, et ont vocation à leur faire connaître et comprendre les fonds européens. Pour ce faire, j'ai notamment rencontré des porteurs de projets sur le territoire breton, afin de recueillir leurs retours d'expérience avec les fonds européens, notamment le Fonds Social Européen (FSE) et Interreg. Ces rencontres m'ont permis de compléter les articles par un contenu média, et de recueillir des témoignages utiles à la réalisation de ce mémoire. Anne Goupil, volontaire en service civique sur la communication, m'a aidé en faisant la réalisation et le montage de ces vidéos. J'ai également réalisé une synthèse interne sur la future programmation (annexe 5, pages 58 à 64). Suivre les actualités sur la nouvelle programmation m'a permis d'avoir une bonne connaissance de celle-ci, compétence qui sera utile dans mon futur professionnel.

Enfin, avec Marion, nous avons réalisé une étude de besoin à destination des acteurs ESS bretons pour connaître leurs besoins s'agissant des fonds européens. Nous souhaitions connaître leurs besoins d'information, de formation et d'aide au montage des dossiers et dans la gestion des fonds. Malheureusement, peu d'acteurs se sont manifestés, et à cause d'une contrainte de temps, nous n'aurons sûrement pas le temps d'organiser les animations-formations que nous avons envisagé ensemble. Ces animations devaient avoir pour objectif d'augmenter les taux de financements européens dans l'ESS. Du fait de la complexité des démarches, les acteurs ESS, étant des petites

¹³ Lauriane Cuisinier, [<https://www.ess-bretagne.org/programmation-europeenne-2021-2027-des-financements-reserves-aux-entreprises-de-leconomie-sociale-et-solidaire>] ; [<https://www.ess-bretagne.org/entreprendre/financer-ses-projets-avec-les-fonds-europeens/les-fonds-europeens-essentiel-pour-sy-retrouver>] ; [<https://www.ess-bretagne.org/entreprendre/financer-ses-projets-avec-les-fonds-europeens/les-fonds-europeens-mobilisables-par-less-en-bretagne>]

structures, sont réticents à demander ces fonds. Pourtant, avec une bonne compréhension et un bon accompagnement, les fonds européens sont judicieux à demander, et il nous semblait intéressant de proposer des formations.

b. MISSION SUR LA PREPARATION DE L'ORGANISATION DE LA DELEGATION BRETONNE POUR LE FORUM MONDIAL DE L'ECONOMIE SOCIALE (GSEF)

L'organisation de la délégation bretonne présente au forum international de l'ESS à Bilbao a été mon plus grand terrain d'observation pour la réalisation de ce mémoire, bien que le suivi des fonds européens fût indispensable pour finaliser ce dernier. En effet, j'ai pu observer que l'ESS bretonne n'avait pas encore de stratégie internationale définie.

Le forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF 2018) se tiendra à Bilbao du 1^{er} au 3 octobre 2018. Ce réseau international regroupe les gouvernements locaux et les acteurs de la société civile engagés dans le soutien au développement de l'Économie Sociale. Le forum a vocation à faire connaître les innovations sociales développées par les entreprises bretonnes et l'écosystème ESS breton et à rencontrer des porteurs de projets du monde entier pour s'inspirer de projets transposables sur le territoire breton.

En organisant les aspects logistiques de la participation au GSEF, j'ai pu observer un engouement certain des acteurs du territoire dans la participation au forum. En effet, 65 acteurs publics et privés feront le déplacement. Cela présage du positif pour mener à bien la stratégie internationale de l'ESS bretonne.

D'autre part, j'ai pu organiser, aux côtés de Gregory, d'acteurs institutionnels, et d'acteurs de l'ESS bretonne, les aspects stratégiques. Malheureusement, le forum n'étant pas encore passé à l'heure où j'écris ce mémoire, il me sera impossible de savoir si la stratégie mise en place a été efficace et si les rencontres espérées ont eu lieu.

En effet, nous avons pensé, en amont, la stratégie internationale de l'ESS bretonne en organisant un comité de pilotage GSEF afin de croiser les avis institutionnels avec ceux des acteurs ESS et porteurs de projets. Il faut se déplacer en sachant ce qui est recherché. Pour ce faire, j'ai notamment réalisé une cartographie des partenariats (annexe 4, page 57), qui a permis de mettre en lumière l'absence de l'ESS bretonne au sein des grands réseaux européens et internationaux.

Participer à la préparation du GSEF m'a permis d'observer les réticences d'une petite partie des acteurs de l'ESS sur le territoire breton, qui sont bien trop éloignés des problématiques internationales.

Surtout, j'ai pu observer les enjeux, et comprendre les logiques de l'internationalisation de l'ESS, qui, même si elles rejoignent les logiques traditionnelles, diffèrent quelques peu. En effet, la recherche d'un profit croissant n'est pas l'objectif de l'internationalisation, contrairement à une entreprise classique qui va chercher à pénétrer un marché international pour augmenter ses profits.

Pour la réalisation de ce mémoire, la méthode de recherche est donc basée en grande partie sur l'observation, mais également sur la lecture d'ouvrages et d'articles, et sur des entretiens que j'ai eu la chance de pouvoir mener avec Michel Catinat, ancien haut fonctionnaire européen, et aujourd'hui bénévole au Labo de l'ESS, Simon Cornée, enseignant chercheur à l'Université de Rennes 1 en économie sociale et finances solidaires, et Manon Lambert, directrice adjointe à la CRESS de PACA.

CHAPITRE 1 : L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS : VERS UN AUTRE MODELE DE MONDIALISATION

Malgré la mondialisation, on observe aujourd'hui dans le monde une tendance à se refermer sur soi : Brexit, élection de Trump aux Etats-Unis, « crise » migratoire dans l'Union Européenne etc. En effet, d'une part, la crise économique et financière mondiale de 2008 a engendré des réticences de la part des populations à l'égard de la finance, et d'autre part, la multiplication d'alertes, lancées par les associations et organisations protectrices de l'environnement, et par les chercheurs et scientifiques pousse les consommateurs à revoir leur modes de consommations, et à consommer plus localement. Par exemple, une étude récente publiée par le Basic et l'Observatoire des multinationales met en lumière le coût des multinationales¹⁴, bien supérieur à celui des petites et moyennes entreprises (PME). Notamment, sur le long terme, et compte-tenu de leurs faibles taux d'embauche, ces entreprises coûtent plus à la société qu'elles ne lui rapportent¹⁵.

Il semble ainsi pertinent de se demander pourquoi serait-ce judicieux d'internationaliser l'ESS, alors-même qu'elle répond à des besoins et logiques locales, et que l'économie mondiale tend à se relocaliser.

L'internationalisation de l'ESS semble pertinente en ce qu'elle se concentre sur l'échange de bonnes pratiques et n'a pas vocation à développer à outrance une activité économique au-delà des frontières régionales voire nationales. En effet, en économie traditionnelle l'internationalisation désigne la stratégie qui conduit les entreprises à se développer à l'échelle internationale, par le biais de filiales, par exemple, afin de tirer parti des avantages offerts par les différents pays. Depuis quelques années, c'est le paradoxe que vivent les coopératives agricoles. Elles se développent à l'étranger, mais, en se positionnant sur les marchés internationaux, elles finissent par perdre leur âme agricole et se retrouvent loin des priorités locales¹⁶. Au contraire, dans ce mémoire, l'internationalisation passerait par l'apprentissage par les pairs, outil essentiel au développement du secteur de l'économie sociale et

¹⁴ Basic et Observatoire des multinationales, « L'impact sociétal des grandes entreprises françaises », juin 2018 [https://www.bastamag.net/IMG/pdf/basic_analyse_impact_societal_entreprises_francaises_juin_2018_final.pdf] Consulté le 07 août 2018

¹⁵ Olivier Petitjean, « Une multinationale coûte en moyenne 300 millions d'euros par an à la collectivité », *Basta Mag*, 9 juillet 2018, [https://www.bastamag.net/Une-multinationale-coute-en-moyenne-300-millions-d-euros-par-an-a-la?utm_source=actus_lilo] Consulté le 07 août 2018

¹⁶ Séverin Husson, « En gagnant en taille, les coopératives risquent de perdre leur âme », *La Croix*, 13 septembre 2011, [https://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/En-gagnant-en-taille-les-cooperatives-risquent-de-perdre-leur-ame- NP_-2011-09-13-710563], Consulté le 8 septembre 2018

solidaire dans le monde. L'objectif est le développement de l'ESS par l'essaimage, et non le développement d'une activité économique donnée. On pourrait alors ajuster la définition et définir l'internationalisation de l'ESS comme étant une stratégie qui conduit les entrepreneurs sociaux à observer les pratiques étrangères afin de tirer parti de l'expérience de leurs homologues, ou à essayer leurs pratiques en vue d'aider au développement de l'ESS dans le monde.

Pour comprendre les effets de l'internationalisation pour l'ESS, il convient, dans un premier temps, d'analyser les logiques d'internationalisation de l'ESS dans le monde (I), en observant le contexte international (A) et les logiques d'internationalisation de l'ESS, qui diffèrent des logiques traditionnelles d'accroissement du profit économique (B). Il conviendra ensuite d'analyser les logiques d'internationalisation en Bretagne (II) en présentant la stratégie internationale et les coopérations mises en place par la Région Bretagne (A) et les actions entreprises par l'ESS bretonne en faveur de l'internationalisation de l'ESS (B). Pour ce faire, une comparaison entre la coopération entreprise par la Bretagne et le Québec et l'action de la CRESS PACA est pertinente.

I. L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS DANS LE MONDE

Après des années de vide juridique, les institutions internationales ont aujourd'hui défini l'économie sociale et solidaire et les grands acteurs économiques internationaux encouragent la pratique de cette économie respectueuse de son entourage et de son environnement (A). La scène internationale est donc prête, mais il semble intéressant d'analyser comment l'internationalisation de l'ESS s'envisage-t-elle. En effet, l'internationalisation de l'ESS répond à des logiques de partage, d'écoute et de coopération. On ne cherche pas à pénétrer un marché, ou à s'imposer sur ce dernier, mais bien à coopérer pour permettre à tous d'avoir une place sur ce marché (B).

A. UN CONTEXTE INTERNATIONAL FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Aujourd'hui, le contexte international est favorable pour accueillir l'économie sociale et solidaire comme alternative efficace et solide aux entreprises privées classiques face aux crises économiques récentes.

Le Nouveau Programme pour les villes, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable à Quito en Équateur le 20 Octobre 2016 et approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 23 Décembre 2016 est une bonne nouvelle pour l'ESS. Par ce texte, les villes s'engagent à aider à l'essor et au développement de l'économie sociale et solidaire. C'est la première fois que l'ONU emploie le terme d'économie sociale et solidaire, preuve que celle-ci commence à s'internationaliser¹⁷.

« Nous nous engageons à promouvoir un climat économique propice, juste et responsable, sur la base des principes de la viabilité environnementale et d'une prospérité inclusive, en favorisant les investissements, les innovations et l'esprit d'entreprise. Nous nous engageons également à nous attaquer aux difficultés auxquelles font face les entreprises locales, en appuyant les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les coopératives dans les chaînes de

¹⁷ ESS Forum International, « Reconnaissance historique de l'ESS dans le Nouvel Agenda Urbain ! », [<http://www.essfi.coop/2016/10/18/reconnaissance-historique-de-less-dans-le-nouvel-agenda-urbain/>], consulté le 16 mai 2018.

valeur, particulièrement les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont une activité dans les secteurs formel ou informel de l'économie.¹⁸ »

A l'échelle européenne, l'initiative pour l'entrepreneuriat social lancée en 2011 vise à améliorer l'accès au financement pour les entreprises sociales, améliorer leur visibilité, et optimiser leur environnement juridique. Selon l'OCDE¹⁹, « cette initiative marque une étape importante pour les décideurs politiques européens et d'autres parties prenantes impliquées dans la promotion d'écosystèmes nationaux et sous-nationaux propices aux entreprises à orientation sociale. Il est essentiel de créer un écosystème favorable aux entreprises sociales afin que celles-ci puissent déployer tout leur potentiel en contribuant non seulement à la création d'emplois, mais également en répondant à des besoins sociaux et économiques plus larges et en promouvant des sociétés davantage fondées sur la cohésion et l'inclusion. »

Dans la continuité, s'est tenu à Strasbourg en 2014 l'évènement « Entrepreneurs sociaux, prenez la parole ! » afin de faire un bilan des résultats obtenus depuis 2011 et de définir les orientations futures et actions judicieuses à mettre en place.

Par ailleurs, en 2013 la Commission Européenne acte la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cinq priorités répondent à cette Stratégie²⁰ :

- Améliorer les conditions de la recherche et développement en investissant dans ce domaine
- Avoir un taux d'emploi des 20-64 ans au moins égal à 75%
- Réaffirmer les objectifs de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique
- Améliorer l'inclusion sociale en réduisant de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale
- Améliorer les niveaux d'éducation

¹⁸ Assemblée Générale de l'ONU, « Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous », Résolution adoptée le 23 décembre 2016, [<https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/unhabitat-newurbanagenda2016.pdf>], consulté le 16 mai 2018, § 58 p. 13.

¹⁹ Sous la direction de Jonathan Potter et David Halabisky de l'OCDE, « Synthèse sur l'entrepreneuriat social - L'activité entrepreneuriale en Europe », 2013, [<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Synthese-sur-l-entrepreneuriat-social>], consulté le 16 mai 2018, p. 3.

²⁰ Geneviève COLAS, « Fiche technique – La Stratégie Europe 2020 », [<http://www.construireurope.org/pprod/wp-content/uploads/2014/02/FT-EU2020.pdf>], consulté le 28 mai 2018.

Pour compléter ces priorités, l'UE a déterminé sept initiatives²¹ phares pour mettre en œuvre la Stratégie :

- Une « Union pour l'innovation »
- L'initiative « Jeunesse en mouvement »
- Une « Stratégie Numérique pour l'Europe »
- Une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources »
- Une « politique industrielle à l'ère de la mondialisation »
- Une « stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois »
- Une « plateforme européenne contre la pauvreté »

Par le nom qu'elle donne à sa Stratégie, et par les priorités qu'elle en déduit, l'UE met en avant l'économie sociale et solidaire, étant un mode d'entreprendre intelligent, durable et inclusif. En effet, l'ESS favorise une croissance intelligente durable et inclusive en ce qu'elle est porteuse d'emplois (maintien et développement) dans les territoires, elle promeut une démocratie participative, elle permet de lutter contre les inégalités et contre le réchauffement climatique en poursuivant une utilité sociale, et en ce qu'elle vise au développement de l'activité de l'entreprise et non à l'enrichissement des actionnaires, ou encore, promeut des valeurs d'inclusion sociale par le travail des personnes les moins intégrées. Un projet de recherche « Social Entrepreneurs as Lead Users for Service Innovation (SELUSI) » mené dès 2008 confirme cela en observant que « trois quarts des entreprises sociales opèrent dans des domaines relevant de la Stratégie Europe 2020 en faveur de la Croissance²² ».

Depuis quelques années, l'UE a donc entrepris de mener une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire, qu'elle souhaite soutenir pour sa capacité de résilience face aux grands enjeux auxquels l'UE doit faire face.

Ainsi, en 2016, l'Union Européenne avait lancé un appel à projets « Scale Me Up » pour encourager les partenariats bilatéraux entre entreprises de l'ESS ainsi que des initiatives d'essai. Les lauréats ont bénéficié d'un accompagnement pour accélérer le développement de leur projet et le changement d'échelle. L'Union a ainsi montré qu'elle encourageait l'internationalisation de l'économie sociale et solidaire.

²¹ *Ibidem*

²² Sous la direction de Jonathan Potter et David Halabisky de l'OCDE, « Synthèse sur l'entrepreneuriat social - L'activité entrepreneuriale en Europe », 2013, [<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Synthese-sur-l-entrepreneuriat-social>], consulté le 16 mai 2018, p. 7.

De plus, la future programmation européenne (2021-2027) entend investir dans le capital humain, en proposant plus de financements pour les entreprises sociales. Dans le prolongement du socle européen des droits sociaux et pour que ses principes soient concrétisés, la Commission souhaite créer le Fonds social Européen plus (FSE+). Ce fonds sera doté de 100 milliards d'euros et 25% des ressources, attribuées au titre du FSE+, seront alloués à des projets visant l'inclusion sociale. Le manque d'accès au financement pour les entreprises de l'ESS est repéré, et des dispositions sont prévues pour y remédier²³.

Par ailleurs, le programme InvestEU²⁴ rassemblera plusieurs programmes de financement européens. Ce programme sera doté de 15,2 milliards d'euros. Un volet sera particulièrement consacré aux entreprises sociales et aux microentreprises de personnes défavorisées. Ce dernier sera doté de 4 milliards d'euros pour l'investissement social et le développement des compétences. Il remplacera l'instrument « microfinance et entrepreneuriat social » de l'actuel instrument EaSI.

La Commission entend par ailleurs prendre en compte les réalités du terrain, pour répondre au mieux aux attentes des citoyens et parvenir à une meilleure intégration des citoyens à l'échelle de l'Union. En effet, le critère de répartition des fonds a un peu évolué en ce qu'il ne prend plus en compte uniquement le PIB/habitant mais inclus également de nouveaux critères qui « visent à mieux prendre en compte la réalité sur le terrain : chômage des jeunes, faible niveau d'éducation, changement climatique et accueil et intégration des migrants »²⁵

Enfin, l'OCDE a, à plusieurs reprises, établi des rapports sur les bienfaits de l'entrepreneuriat social pour l'économie, et n'a pas manqué de préciser que le soutien aux entrepreneurs sociaux est rentable en ce que l'investissement est amorti par la création de richesse sociale et par la création d'emplois. En effet, l'OCDE précise que « Les entreprises sociales sont importantes non seulement pour leur capacité à créer de l'emploi, mais également en tant qu'acteurs incontournables de la lutte contre l'exclusion sociale, de l'augmentation du capital social local et du soutien à la participation

²³ Commission Européenne, « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil de l'UE relatif au Fonds social européen plus (FSE+) », [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-european-social-fund-plus-regulation_fr.pdf], consulté le 31 mai 2018

²⁴ Commission Européenne, « Qu'est-ce que le programme InvestEU ? », [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-june2018-what-is-investeu_fr.pdf], consulté le 31 mai 2018

²⁵ Commission Européenne, « Une politique de cohésion pour toutes les régions », [https://ec.europa.eu/commission/news/cohesion-policy-all-regions-2018-may-30_fr], consulté le 31 mai 2018

démocratique, de la fourniture de services sociaux de qualité et de la promotion d'un développement économique plus inclusif.²⁶ »

Qu'il s'agisse de l'échelle européenne ou internationale, l'ESS gagne en visibilité et est encouragée par les instances telles que la Commission Européenne ou les Nations Unies. Les initiatives internationales sont donc de plus en plus nombreuses. Il existe d'ailleurs de nombreux réseaux internationaux, de think tank, de forums. Pourtant, l'ESS bretonne est absente de ces réseaux. La cartographie des partenariats (annexe 4, page 57), réalisée pendant mon stage, met en lumière, de manière flagrante, que l'ESS est absente de cette pluralité de réseaux, alors que les acteurs institutionnels bretons (Rennes et Brest Métropoles, Départements 22, 29 et 35, Région Bretagne) sont ouverts sur l'international. Le réseau est dense, les coopérations sont nombreuses, et existent avec de nombreuses régions du monde, et sur tous les continents. Pourtant, l'ESS bretonne reste encore frileuse à intégrer ces réseaux et à lancer des partenariats.

Cela s'explique notamment car, d'origine locale, l'économie sociale et solidaire est encore aujourd'hui bien souvent ancrée dans des territoires locaux. En effet, les initiatives ESS sont locales, et les acteurs porteurs de projets ESS agissent pour répondre aux besoins d'un territoire. La Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire a un rôle de promotion, de développement et d'accompagnement de l'ESS bretonne. Ainsi, les rôles de promotion internationale des initiatives bretonnes, et de développement, par la participation à des réseaux internationaux de coopérations internationales doit être, à mon sens, tenu par la CRESS.

Le GSEF sera alors l'occasion pour les acteurs bretons de l'ESS de s'internationaliser en découvrant les projets qui émergent sur tous les continents pour importer de nouveaux concepts, en rencontrant des porteurs de projets inspirants pour échanger avec eux et peut-être lancer des coopérations pertinentes, en valorisant les initiatives bretonnes pour qu'elles se déploient dans le monde. Qu'il s'agisse des acteurs publics ou privés, ce forum sera donc l'occasion de développer encore un peu plus l'ESS en Bretagne et de créer un écosystème favorable à l'internationalisation en ce qu'il sera l'occasion pour les acteurs de partager leurs bonnes pratiques, et peut-être ensuite de coopérer.

²⁶ Sous la direction de Jonathan Potter et David Halabisky de l'OCDE, « Synthèse sur l'entrepreneuriat social - L'activité entrepreneuriale en Europe », 2013, [<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Synthese-sur-l-entrepreneuriat-social>], consulté le 16 mai 2018, p.13.

B. LES LOGIQUES D'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE MONDE

a. UN PARTAGE DES BONNES PRATIQUES

A ce jour, de nombreux réseaux et think tank de l'ESS existent, à l'échelle nationale, européenne et internationale. La cartographie réalisée pendant mon stage (Annexe 4, page 57) met en lumière la pluralité de réseaux existants, et montre que la Bretagne évolue aujourd'hui en dehors de ces réseaux. Ces réseaux et think tank permettent aux acteurs d'échanger sur leurs réussites et leurs défailances, pour trouver ensemble des solutions, et essaimer les projets pertinents et efficaces. Le partage de bonnes pratiques est indispensable pour faire durer et développer l'économie sociale et solidaire en ce qu'il permet de déterminer en amont les difficultés qui seront rencontrées. Parce que la plupart des acteurs ne peuvent pas envisager un développement d'activité à l'international, soit car ils n'ont pas de raison de le faire car leur projet répond à des besoins territoriaux ou car ils n'ont pas les moyens financiers, les partenariats et transferts de savoir sont un outil essentiel de coopération dans l'ESS. Reproduire un modèle qui fonctionne sur un territoire dont les caractéristiques sont proches est pertinent car cela permet le développement de l'ESS. En ce sens, la coopération est essentielle.

Participer à un réseau, think-tank ou forum national, européen, ou international demande du temps, et cet engagement doit être pensé en amont. Avant de se lancer, une structure doit avoir déterminé ce qu'elle y recherche et si l'impact sera ou non positif.

Si la stratégie est pensée en amont, la participation à de tels réseaux peut s'avérer très utile. En effet, l'objectif de ces réseaux est le partage. Contrairement à l'économie capitaliste, l'économie sociale et solidaire n'évolue pas sur les marchés internationaux, mais sur des marchés locaux, entre autres à cause des nombreux obstacles juridiques qui empêchent le changement d'échelle. Ces réseaux sont donc extrêmement pertinents pour apprendre des pairs et construire des projets innovants. Aussi, ces réseaux participent à la création d'un écosystème mondial des acteurs de l'ESS, et cela permet à ces acteurs, parfois isolés dans leurs structures locales, de se sentir partie à un groupe, de se sentir appartenir à un écosystème innovant.

Par exemple, les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ont été développées au Bénin sur le modèle français²⁷. Il s'agit d'un partage d'expériences qui a permis aux CUMA de voir le jour au

²⁷ Marie Balse, Michel Havard, Pierre Girard, Christine Ferrier et Thierry Guérin, « Quand innovations technique et organisationnelle se complètent : les coopératives d'utilisation de matériel agricole au Bénin », *Agronomie*, volume n°5, numéro n°2, 2015, [http://agronomie.asso.fr/fileadmin/user_upload/Revue_AES/AES_vol5_n2_dec2015/AES_vol5_n2_pdf/AES_vo5_n2_04_Balse_et_al.pdf]

Bénin. En effet, des agriculteurs qui n'avaient pas les moyens d'acheter du matériel agricole toujours plus performant, se sont organisés en coopératives pour financer l'achat de tracteurs, de charrues et remorques. Les membres des CUMA se partagent donc le matériel pour pouvoir faire fructifier leur exploitation.

Les partages de bonnes pratiques et d'expérience débouchent donc parfois sur l'essaimage d'une activité ou d'un projet intéressant. Parfois encore, le partage débouche sur des coopérations transfrontières.

b. DES COOPERATIONS TRANSFRONTIERES

Lorsqu'ils s'internationalisent, les acteurs de l'ESS cherchent à coopérer avec d'autres structures pour monter des projets ensemble, en mutualisant les moyens. En coopérant, à la différence d'un gouvernement central, ou local, ou des grandes entreprises, les acteurs de l'ESS ne recherchent généralement pas la coopération économique pour s'enrichir ou entretenir des liens économiques et politiques. Ils ne cherchent pas d'autre profit que le développement de l'ESS en essaimage un projet pertinent. Le Commerce équitable est un des premiers exemples de coopération dans l'économie sociale et solidaire. Il a vocation à donner des conditions commerciales et une rémunération plus juste, et proche de leur force de travail aux producteurs. L'objectif est de permettre aux cultivateurs de devenir autonomes face au marché mondial.

Dans l'essaimage, il est nécessaire d'adapter ce qui est fait ailleurs au territoire d'accueil, car, bien qu'il y ait des similarités entre les territoires, ils sont différents, et ont leurs propres problématiques, liées à la géographie ou à l'histoire de sa région par exemple. Ainsi, dans les coopérations en ESS, une partie apporte la connaissance de l'ESS, ou la connaissance du projet qu'il a déjà mis en œuvre, et l'autre partie à la coopération apporte sa connaissance du territoire, des acteurs et des enjeux. Ainsi, pour le premier, le gain est symbolique en ce que son apport aura permis de créer des emplois dans une région au taux de chômage important, ou de rendre un territoire résilient face au changement climatique par exemple. Le second partage quant à lui les gains du premier car le projet prend place dans son territoire, mais, en plus, il gagne en expérience en apprenant de nouvelles compétences. Ainsi, les coopérations sont altruistes, et tous partagent un même objectif : rendre un territoire résilient face à ses problématiques. La coopération est un échange ayant vocation à donner les moyens à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire d'être résilients face aux grandes crises mondiales et face aux dominations.

S'agissant des financements, les acteurs de l'ESS auraient intérêt à coopérer. Ces financements peuvent permettre de développer des projets locaux et de tester des choses.

Pour ce faire, les projets Interreg financés par l'Union Européenne sont très intéressants et judicieux à mettre en place. En effet, ces projets permettent de faire se rencontrer des acteurs qui travaillent sur des problématiques communes dans différentes régions et Etats de l'UE. La CRESS de Bretagne participe ainsi au projet « Atlantic Social Lab » dans le cadre du programme Interreg Atlantic Area. J'ai eu la chance de participer à l'accueil des acteurs de la coopération en juillet dernier dans le cadre de mon stage. Ce fut une expérience enrichissante, car j'ai pu comprendre les enjeux d'une telle coopération et recueillir les avis des protagonistes. Ces derniers trouvent la coopération positive et bénéfique, malgré quelques aspects négatifs d'ordre administratifs.

Il ressort des différents entretiens que le projet est un succès en ce qu'il permet de découvrir des entreprises et projets innovants. En effet, chaque partenaire accueille tour à tour les autres partenaires afin d'organiser un point d'avancement du projet et de visiter des initiatives d'ESS mises en place sur le territoire d'accueil. Ainsi, chacun peut découvrir de nouveaux projets, et s'inspirer de projets pertinents à reproduire sur son territoire national. Les partenaires interrogés étaient réellement satisfaits de pouvoir participer à ce programme, qui leur a permis d'apprendre beaucoup de choses, de faire évoluer les initiatives dans leurs régions et de créer des emplois.

Cependant, en Bretagne, bien que la Région participe à de nombreuses coopérations, l'ESS en est à ses prémises. Les coopérations internationales existent mais sont encore à la marge.

II. LES LOGIQUES D'INTERNATIONALISATION EN BRETAGNE

Bien qu'elle soit à la pointe du continent européen, la Région a su se faire connaître dans le monde en prenant part à des actions de solidarité et en participant à différentes actions de coopération (A). Au sein de l'ESS bretonne, des coopérations sont déjà lancées mais les acteurs bretons entendent relancer la dynamique en participant au GSEF. LA CRESS de PACA a également une stratégie internationale bien rodée, qu'il semble ici judicieux d'analyser (B).

A. LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA REGION BRETAGNE

La Région Bretagne a une forte politique en faveur du développement d'actions européennes et internationales. Traditionnellement isolée de par sa situation géographique, la Bretagne et les bretons

sont très fiers de leur histoire, de leurs réussites et de leur culture. Malgré son isolement géographique, la Bretagne est historiquement une Région très solidaire, et est la Région française la plus dense dans le domaine de la solidarité internationale²⁸.

Ainsi, la Région encourage ces actions de coopération ou de solidarité afin de permettre une meilleure intégration de la Bretagne dans l'Europe, de renforcer la présence de la Bretagne à l'international, et de marquer la solidarité de la Bretagne avec les pays du Sud²⁹. Les coopérations, même de solidarité, ne sont donc pas purement altruistes et désintéressées. En effet, les gains sont réciproques, et c'est cela même qui pousse les Régions les plus riches, en terme de capital financier et humain, à coopérer.

Pour ce faire, la Région a entrepris des actions de coopération avec différentes régions dans le monde³⁰ :

- Le département de Grand'Anse à Haïti
- La Région du Centre au Burkina Faso
- La Province du Shandong en Chine
- La Voïvodie de Wielkopolska en Pologne
- Les Pays de Galles au Royaume-Uni

Par exemple, la coopération avec le département de Grand'Anse à Haïti a vocation à apporter un appui à la gouvernance locale, et à renforcer la sécurité alimentaire. Elle est donc surtout politique. L'objectif ici est de venir en aide à une Région souffrant d'une extrême pauvreté, en proie aux catastrophes naturelles. Cette coopération de longue date permet à la Région Bretagne d'entretenir de très bonnes relations avec Haïti, et d'étendre son influence sur ce pays dont la langue officielle est le français. En effet, en apportant un soutien à la gouvernance locale, la Région Bretagne, et la France exportent leur modèle de gouvernance sur un autre continent, et cela participe à l'hégémonie française.

Par ailleurs, depuis 2010, la Région Bretagne a entrepris une coopération avec la Région du Centre au Burkina Faso. Cette coopération tend à développer une filière coopérative maraîchère bio durable³¹.

²⁸ Forough SALAMI-DADKHAH, « Quelle coopération avec la région Centre ? » [http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_326874/fr/la-cooperation-bretagne-centre-du-burkina-faso?positionSelected=5], consultée le 18 juin 2018

²⁹ Région Bretagne, « Une Région ouverte sur l'Europe et le monde », [http://www.bretagne.bzh/jcms/TF071112_5054/fr/europe-international]

³⁰ Région Bretagne, « Coopération internationale et réseaux », [http://www.bretagne.bzh/jcms/c_13544/fr/cooperation-internationale-et-reseaux], consultée le 18 juin 2018

³¹ Régions du Centre et Bretagne, « Présentation programme Maraîchage », [http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_383047/fr/presentation-programme-maraichage], consultée le 18 juin 2018

Cette coopération est surtout économique en ce que le soutien est financier. Mais, la Région, étant la plus grande Région agricole de France a également apporté un soutien technique grâce à l'expertise bretonne sur cette filière³². Pour la Région Bretagne, cette coopération a vocation à mettre en avant l'expertise et la productivité bretonne sur la scène internationale.

Ainsi, quel que soit l'objectif, les différentes parties à la coopération ont un intérêt derrière la coopération, et chaque partie tire un bénéfice de la coopération.

Outre les coopérations, le territoire a beaucoup de potentiel, mais l'exploite mal car est traditionnellement dans la discrétion. Par exemple, dans le numérique, Rennes était en avance, et la capitale bretonne a perdu son leadership notamment pour une question de réputation, car n'était pas suffisamment connue et reconnue donc les investissements étaient moindres³³.

Pendant longtemps, la capitale rennaise n'était pas une ville congrès. Seules les Universités avaient la fonction congrès. Or, la fonction congrès permet d'attirer des professionnels du monde entier. Quand le projet de rénovation du Couvent des Jacobins pour en faire un centre des congrès a émergé, les rennais y étaient dans l'ensemble opposés. Beaucoup avaient peur du phénomène de gentrification.³⁴

En 2014, une grande enquête sur l'image de la ville a été menée. Les sondés étaient des personnes qui n'étaient jamais venues à Rennes, afin de déterminer leur représentation associée à Rennes. En 2014, les gens étaient très pessimistes : pluie, ville grise, population âgée. Les gens avaient en fait très peu de représentation, voire pas d'image. Or, sur le marché international et sur le marché du tourisme, c'est très embêtant. Pour faire la promotion de la ville, les institutions ont donc donné la parole à des rennais, car c'est eux qui ont la légitimité. Cet assemblage de formes de représentation allait rendre attractif le territoire. Rennes y est parvenu. Par exemple, en termes de notoriété et de visites du site internet, on est passé de 250 000 à plus d'un million de visites par an. Le contenu éditorial du site et de la communication ont fait beaucoup dans la perception de la ville. A l'origine, la fréquentation du site à l'origine était à 70% rennaise, alors qu'aujourd'hui la tendance s'est complètement inversée, et le site enregistre 70% de visiteurs nationaux et internationaux. La ville s'est donc internationalisée et

³² Forough SALAMI-DADKHAH, « Quelle coopération avec la région Centre ? »

[http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_326874/fr/la-cooperation-bretagne-centre-du-burkina-faso?positionSelected=5], consultée le 18 juin 2018

³³ Propos tenus par M. Kerroc'h, DG chez Destination Rennes lors du cours de relations culturelles internationales pendant l'année de M2

³⁴ *Idem*

a gagné en visibilité, tant sur le territoire national que sur la scène internationale, en jouant sur la localité.³⁵

B. L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS BRETONNE : DES COOPERATIONS EFFICIENTES

En France, des coopérations ont déjà permis à des projets de voir le jour. C'est par exemple le cas des Coopératives de Jeunesse et services, importées du Québec suite au Forum International de l'ESS de 2011 à Montréal (a). Suite au succès de 2011, la Région se donne pour ambition d'oser l'international en participant au GSEF qui aura lieu à Bilbao du 1^{er} au 3 octobre 2018. Une délégation composée de 65 porteurs de projets, accompagnateurs, ou personnes publiques se donne rendez-vous en Espagne, pour mettre en place sa stratégie récemment pensée (b). Enfin, il semble judicieux d'étudier la stratégie internationale de la CRESS de PACA. Comparativement, la CRESS de PACA, du fait de sa situation géographique et de son ambition internationale, a une stratégie pertinente en faveur du développement de l'ESS à l'échelle internationale (c).

a. LA COOPERATION AVEC LE QUEBEC DEPUIS 2011

En octobre 2011, une petite délégation composée d'acteurs bretons de l'ESS s'est rendue au Québec pour le Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire (FISS). Ce forum est un lieu d'échange et de rencontres avec des acteurs de l'ESS issus de 62 pays à travers tous les continents³⁶.

A cette occasion, la Bretagne et le Québec ont tissé des liens de travail importants. Partager la même langue facilite la coopération, et, bien qu'ayant des différences, les territoires ont quelques similitudes.

En Bretagne, des solutions étaient cherchées pour promouvoir et sensibiliser les jeunes à l'ESS. Au Québec, des coopératives de jeunesse et services répondent à cette problématique, en permettant aux jeunes de découvrir l'entrepreneuriat social pendant leurs vacances.

Une coopération a donc été lancée avec le Québec pour permettre à la Bretagne de faire émerger les coopératives jeunesse de services (CJS) en France sous l'égide du réseau Coopérer pour entreprendre. Ce projet d'éducation à la coopération existe depuis 1988 au Québec, et permet à des jeunes de 12 à 17 ans (16 à 18 ans en France) de s'initier à l'entreprise coopérative pendant l'été. Coopérer pour

³⁵ *Ibidem*

³⁶ Le chantier, « Bref bilan du Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire », [https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2017/06/aperçu_bilan_fiess2011.pdf], consulté le 17 août 2018

entreprendre a signé une convention de partenariat avec la Fabrique Entrepreneuriale au Québec afin de déployer le projet en France. Le concept a d'abord été expérimenté en Bretagne en 2013 avant de se déployer plus largement dans toute la France. Il a notamment été lauréat de l'Appel à projet « La France s'engage » en juin 2015.

Le projet est une véritable réussite, et tous les ans, des jeunes participent à ces coopératives éphémères pendant leurs congés d'été. Au cours de l'été 2017, 47 CJS ont été créées dans 10 régions françaises, comptant ainsi plus de 600 jeunes coopérants. Le chiffre d'affaire moyen par CJS est de 5 000€, permettant aux jeunes de tirer, en moyenne, une rémunération nette de 215€.

Les jeunes sont dans l'ensemble très satisfaits d'avoir participé à cette initiative, qui leur permet de gagner en maturité en les mettant en situation de création d'activité. Cela constitue également un moyen de diffusion des valeurs de l'économie sociale et solidaire auprès de jeunes publics. La coopération est une réussite, et a permis l'essaimage d'un projet à fort potentiel.

Suite à ce succès, la coopération entre le Québec et la Bretagne est lancée.

Le territoire du Québec, tout comme le territoire breton, est divisé en pôles ESS. Ainsi, en septembre 2013, une délégation québécoise est accueillie en Bretagne, et en Région Aquitaine qui partage également cette spécificité territoriale. Puis, en mai 2014, les deux régions françaises se rendent au Québec. Ces voyages de découvertes et d'échanges ont permis de renforcer la coopération entre ces trois territoires, mais surtout, de comprendre l'organisation territoriale de chacune des régions. Outre leur dénomination, les pôles n'ont pas les mêmes fonctions et les mêmes périmètres au sein des trois régions, mais cette coopération a permis d'adapter les modèles en s'inspirant des réussites et difficultés des autres.

Ainsi, les coopérations sont pertinentes si l'objectif est défini en amont. Il faut savoir ce que l'on recherche et ce pourquoi on coopère. C'est le cas des CJS, projet québécois, qui s'est déployé à travers le territoire français. Ce déploiement n'aurait pas été possible si la coopération n'avait pas existé. Il semble ainsi judicieux de développer les relations internationales au sein de l'ESS bretonne, qui est, aujourd'hui encore, très ancrée localement, car ces voyages, formateurs d'une part, fédérateurs d'autre part, ont permis de tisser des liens entre ces régions et d'ouvrir de nouveaux horizons à l'ESS et aux coopérations.

Plus récemment, en septembre 2018, le Québec a lancé la partie « incubateur » des TAG Bzh³⁷. Les TAG seront expliqués dans le chapitre 2. En effet, du fait de la longue histoire militante et professionnelle entre le Québec et la France, les liens se sont renforcés sur le long terme. Ainsi, le Québec, intéressé par l'incubateur lancé en Bretagne avait envie de monter un projet ressemblant pour la Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides, pôle de développement de l'ESS au Québec. D'autres territoires sont désormais intéressés au Québec. Pour ce faire, des échanges de bonnes pratiques entre la Bretagne, le Québec, Barcelone et l'incubateur de l'Université Iberoaméricaine de Puebla au Mexique ont démarré en 2016.

Le Québec s'intéresse aujourd'hui à la dimension du révélateur (TAG). Il s'agit donc de partage entre acteurs qui partagent la même vision de l'économie, qui croient en la force coopérative.

Par ailleurs, une coopérative éphémère, la Grenouille à grande bouche, accompagnée par le TAG 35, avait été lancée fin février 2018. Etant éphémère, cette coopérative n'existe plus, mais celle-ci a vocation à devenir pérenne grâce au TAG et à la phase de test réussie. Ce projet est directement inspiré du Québec, avec le modèle original à Montréal : Robin des bois³⁸ (annexe 6, page 65).

Enfin, une coopérative funéraire est également en phase d'incubation au TAG 35 (annexe 7, page 66). Une première s'est implantée à Nantes, avec succès. Les coopératives funéraires viennent tout droit du Québec, et permettent de proposer un accompagnement humain des personnes en deuil, ce qui diffère très largement de la logique marchande des établissements funéraires traditionnels.

Pour parfaire ces liens, un rendez-vous est prévu entre les délégations bretonnes et québécoises lors du GSEF. Ce sera l'occasion de retrouver des partenaires, de faire le point sur les coopérations actuelles, de découvrir leurs innovations et de présenter les innovations bretonnes.

b. LA PARTICIPATION AU GSEF : LES PREMISSES DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE L'ESS BRETONNE

Une délégation composée de 65 acteurs bretons de l'ESS s'organise pour participer du 1^{er} au 3 octobre 2018 au Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF), organisé par C.I.T.I.E.S. (Centre international de

³⁷ Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides, « Lancement de l'Incubateur en économie sociale de l'Outaouais : L'appel de projets est en cours ! », 6 août 2018, [<https://mongps.ca/lancement-de-lincubateur-en-economie-sociale-de-loutaouais-lappel-de-projets-est-en-cours/>], consulté le 04 septembre 2018

³⁸ Agnès Le Morvan, « Rennes. La grenouille à grande bouche, restau participatif au Blosne », le 28 février 2018, [<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-la-grenouille-grande-bouche-restau-participatif-au-blosne-5594778>], consulté le 04 septembre 2018

transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire). Ce réseau « vise à faciliter le changement d'échelle de l'économie sociale en promouvant les coopérations entre les gouvernements locaux et les acteurs de la société civile.³⁹ » Cette quatrième édition aura pour thématique centrale « Valeurs et compétitivité pour un développement local inclusif et durable. »

La délégation bretonne se donne l'ambition de donner de la visibilité à la Région et à sa richesse sociale. Pour ce faire, nous avons préparé, avec l'aide d'Anne Goupil, service civique chargée de communication, des flyers qui seront distribués lors du forum, et qui serviront de vitrine à l'ESS bretonne et à la Région Bretagne en général. L'objectif est de participer au rayonnement international de l'ESS bretonne, tout en entretenant une dynamique collective de l'écosystème ESS breton au travers d'une expérience collective rare dans ce secteur.

Pour ce faire, j'ai également travaillé sur la stratégie à mettre en place. Deux axes semblent pertinents : les Pays et les thématiques. En effet, nous avons pensé qu'il pourrait être judicieux de rencontrer des représentants de structures issues de pays qui coopèrent avec la Région Bretagne. Celle-ci entretient des relations étroites avec le Département de la Grand'Anse à Haïti, la région du Centre au Burkina Faso, la Province du Shandong en Chine, la Voïvodie de Wielkopolska en Pologne, et les Pays de Galles.

Sur certains aspects de la coopération, le partage de connaissances en ESS pourrait être pertinent. En effet, en Haïti par exemple, la forte résilience de l'ESS face aux grands défis pourrait être une réponse à l'extrême pauvreté, aux catastrophes naturelles, aux enjeux de sécurité, à la stabilité des institutions etc. L'économie sociale et solidaire étant bien développée là-bas, un partage d'expériences et d'idées serait pertinent.

Certaines thématiques qui seront abordées lors du forum semblent également pertinentes en ce qu'il serait judicieux de trouver des réponses aux grands défis et priorités bretons, s'inscrivant dans la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS). En Bretagne, plusieurs priorités ont été définies :

- Territoires ruraux et quartiers politiques de la ville
- Numérique et digital
- Alimentation et agriculture
- Mobilité douce
- Silver économie
- Tourisme
- Culture

³⁹ C.I.T.I.E.S., « Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire », [<http://cities-ess.org/>], consulté le 17 août 2018.

- Centres et organismes de formation
- Economie circulaire
- Energies renouvelables citoyennes

Pour se donner les moyens de parvenir aux objectifs, la Région entend développer les partenariats entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS, agir avec et pour la jeunesse, et se doter de nouveaux moyens de financement.

Toutes ces thématiques seront abordées lors du forum, et il sera pertinent de participer aux ateliers intéressants la SRESS afin de s'inspirer des pratiques réussies dans d'autres territoires. A mon sens, en économie sociale et solidaire, l'international doit se mettre au service de l'intérêt local. On doit toujours partir du local, des besoins locaux. C'est le cas de l'échange de bonnes pratiques et de ce forum : l'échange international sert les besoins locaux.

Le programme a été diffusé aux partenaires et acteurs bretons qui seront présents. Le voyage en bus sera l'occasion de prendre connaissance de la présence de chacun aux ateliers et donc d'avoir une visibilité d'ensemble. Au retour, les informations recueillies et les expériences vécues sur place seront partagés par les acteurs en fonction des thématiques. L'objectif est d'avoir un carnet d'adresse rempli et des idées innovantes, intéressant la SRESS.

Enfin, des visites techniques autour de Bilbao seront organisées afin de voir des initiatives concrètes et spécifiques d'entreprises et activités d'économie sociale et solidaire.

C. LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA CRESS DE PROVENCES ALPES COTE D'AZUR

Pour la réalisation de cette sous-partie, l'aide précieuse de Manon Lambert, directrice adjointe de la CRESS de PACA fut essentielle.

La CRESS de PACA entretient de bonnes relations avec ses voisins internationaux. Depuis dix ans, elle s'efforce de monter des partenariats avec les régions frontalières afin de développer un réseau et d'échanger sur leurs expériences.

Ainsi, la CRESS de PACA a établi un partenariat avec le Conseil Régional (CR) de Tanger Tétouan (Maroc) depuis 2008 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la politique de coopération décentralisée de la Région PACA avec Tanger-Tétouan au Maroc. Dans ce cadre, la CRESS de PACA a accompagné le CR de Tanger-Tétouan pour la création d'un observatoire de l'ESS jusqu'en 2011. La CRESS de PACA, forte de son expérience a par exemple conseillé au CR de Tanger-Tétouan de

rassembler tous les acteurs qui produisent des statistiques sur le territoire car contrairement à la France, il n'y a pas d'institut tel que l'INSEE. De 2012 à 2016, la CRESS de PACA a ensuite appuyé le CR de Tanger-Tétouan dans la mise en œuvre de sa Politique Régionale de l'ESS. Cette coopération a permis la mise en action de l'accord de coopération décentralisée engagé entre les conseils régionaux de PACA et de Tanger-Tétouan. Quant à la CRESS, son but est de favoriser le développement de l'ESS, peu importe le territoire. La mise en relation d'acteurs et d'entreprises des deux territoires, de tous les secteurs (agricoles, assurance, éducation etc.) permet le développement de l'ESS dans les deux régions.

De plus, le Conseil Régional de PACA a sollicité la CRESS dans le cadre d'un projet d'accord de coopération avec un « gouvernement » algérien suite à la révolution arabe de 2011. Ainsi, depuis 2013, la CRESS de PACA fait partie d'un consortium d'acteurs autour de la Méditerranée. Des rencontres sur place ont permis de déterminer les besoins des acteurs du territoire. Ce programme sur trois ans vise le développement de l'ESS sur 4 régions algériennes par le développement de compétences métiers telles que le lobbying ou l'animation territoriale. CoopMed, organe de financement et d'accompagnement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire est également partenaire du projet. La CRESS PACA a appuyé la création de ce fonds jusqu'à son lancement. Ce fonds, destiné aux acteurs des pays du Sud et est de la Méditerranée a vocation à soutenir la création d'emplois et d'activités économiques durables en promouvant des initiatives vertes et innovantes, et en favorisant l'entrepreneuriat social. C'est une coopérative européenne du statut de 2008. C'est une des rares coopératives européennes à avoir vu le jour après la création de ce statut. La CRESS de PACA est sociétaire de cette coopérative qui vise la mise en relation d'expertises et le partage de pratiques sur les démarches existantes.

Ainsi, quelle que soit la coopération entreprise par la CRESS de PACA, celle-ci vise au développement de l'ESS. L'objectif est de partager des compétences pour éviter les écueils et prévoir les freins. A plusieurs ils avancent plus vite, car ils partent des bonnes pratiques, qui sont adaptées au territoire grâce à la connaissance particulière du terrain de la partie qui met en œuvre le projet. C'est une posture de la coopération dans lesquelles les deux parties ont leur expérience, il s'agit donc d'un accompagnement. C'est différent de la coopération internationale traditionnelle, ou de la coopération décentralisée, comme évoqué plus tôt.

Bien sûr, la position géographique de la CRESS de PACA favorise son ouverture à l'international en ce qu'elle se situe dans le bassin méditerranéen et est donc proche des pays de ce bassin. La Bretagne quant à elle a une proximité géographique avec l'Angleterre, mais avec le Brexit, l'avenir des

coopérations est incertain. La Bretagne reste tout de même proche de l'Espagne et du Portugal, grâce à la façade Atlantique, et du Québec, avec qui elle entretient déjà de très bonnes relations.

La CRESS de PACA est donc déjà bien ouverte sur l'international en participant à ces diverses actions. La Bretagne a entamé son ouverture, et le GSEF sera l'occasion pour l'ESS de s'ouvrir encore un peu plus aux acteurs du monde entier. Mais, est-il vraiment judicieux pour l'ESS bretonne de s'ouvrir ?

CHAPITRE 2 : L'INTERNATIONALISATION, QUELS BENEFICES POUR L'ESS BRETONNE ?

Lors de son interview sur France Inter le 27 août, Nicolas Hulot explique que « sur les sujets que je porte, on n'a pas la même grille de lecture. On [Nicolas Hulot, Edouard Philippe et Emmanuel Macron] n'a pas compris que c'est le modèle dominant qui est la cause. Est-ce qu'on le remet en cause ? ». Afin d'explicitier ces propos Léa Salamé lui demande s'il parle ici du libéralisme. Question à laquelle Nicolas Hulot répond « Oui, oui. » De plus, il « espère que son départ provoquera une réelle introspection sur la réalité du monde, sur le fait que l'Europe ne gagnera que si l'Afrique gagne⁴⁰ ». Par ces interventions, on comprend que le modèle que l'on connaît n'est plus viable et n'est pas la réponse aux grandes problématiques que le monde connaît aujourd'hui. Plus que jamais, la coopération pour développer l'économie sociale et solidaire est nécessaire car la coopération permettra le développement, qui permettra alors à l'ESS de peser sur les négociations. Bien que quelques mouvements tendent à la relocalisation, le monde est aujourd'hui totalement mondialisé. Il est ainsi nécessaire de prendre part à la mondialisation, et de faire participer chacun pour parvenir à un monde durable. Ainsi, coopérer, par exemple, avec les acteurs asiatiques et africains de l'économie sociale et solidaire est primordial pour apprendre des autres, et développer l'ESS. Le développement doit se faire aux côtés de divers pays, et non à leur détriment.

Après avoir analysé, comment pourraient s'envisager les coopérations et l'internationalisation de l'ESS, il convient alors de montrer en quoi l'internationalisation aurait une plus-value pour l'ESS bretonne, et de déterminer quels sont ses apports sur la scène internationale.

Dans un monde mondialisé, l'internationalisation de l'ESS faciliterait son développement (I) en faisant la promotion (A) et en lui donnant de la légitimité (B) face à l'économie libérale, largement encouragée par notre gouvernement actuel. Pourtant, malgré les réticences étatiques, l'ESS en France se porte bien. Notamment, en Bretagne, l'ESS est bien développée et l'ESS bretonne pourrait apporter des innovations à l'ESS mondiale (II). En effet, son écosystème innovant (A) et les bonnes relations nouées avec le secteur public (B) permettent à l'ESS de se développer sur le territoire. Cependant, à l'échelle internationale, l'ESS doit encore s'organiser pour faire face aux grands lobbys (III). Pour ce faire, il est nécessaire d'harmoniser les législations afin d'avoir un statut unique pour les entreprises de l'ESS (A) et de développer un organe de lobbying univoque et organisé (B) pour peser sur les négociations.

⁴⁰ Nicolas Hulot sur France Inter, [<https://www.youtube.com/watch?v=YJZa90g9WSk>], 13'45

I. L'INTERNATIONALISATION, FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT

Dans un monde de plus en plus mondialisé, l'international demeure l'échelle décisionnelle, et est donc un puissant facteur de développement, en ce qu'il ouvre le champ des possibles au monde entier. D'une part, l'internationalisation permet de gagner en publicité (A) et, de fait, en gagnant en publicité, l'ESS gagnera en légitimité (B).

A. L'INTERNATIONALISATION, OUTIL DE PROMOTION

Des cartes mondiales des solutions de l'ESS⁴¹ existent et sont un bon outil de publicité, mais, au-delà de leur manque d'exhaustivité, pour que celles-ci soient efficaces et pertinentes, encore faudrait-il que le grand public connaisse ces cartes et connaissent l'ESS. En effet, lorsque l'on interroge le grand public sur ce qu'est l'ESS, très peu de personnes savent l'expliquer. Je n'ai malheureusement pas eu le temps d'interviewer des gens au hasard dans la rue, mais dans mon entourage par exemple, j'ai pu observer que beaucoup se questionnaient sur ce qu'était la CRESS et l'économie sociale et solidaire. Au-delà de savoir la définir, peu de personnes en connaissent les enjeux ou savent qu'il s'agit d'un secteur apte à répondre aux grands défis mondiaux⁴², et beaucoup pensent qu'il s'agit d'un pan marginal de l'économie, alors même qu'elle y occupe une place de choix. L'ESS gagnerait donc à faire parler d'elle pour se développer.

En effet, si la scène internationale s'en empare, alors le développement de l'ESS sera facilité. L'international est un outil de promotion en ce qu'il donne de la visibilité à un sujet. Si l'ESS reste cantonnée dans une sphère locale, ne dépassant pas les frontières, alors le sujet n'aura qu'une très faible visibilité. L'internationaliser permettra de mettre en lumière ses avantages sur la scène internationale, et de réveiller des consciences dans les pays qui n'ont pas de législation, et qui n'offrent pas de soutien à l'ESS.

Par ailleurs, à l'échelle de l'Union Européenne par exemple, si l'ESS est reconnue et encouragée à Bruxelles, alors les pouvoirs publics nationaux seront plus enclins à mener des politiques publiques allant dans le sens du développement de l'ESS et les financements publics locaux et privés seront plus facilement mobilisables pour les acteurs. Pour la prochaine programmation 2021-2027, l'UE entend mettre l'accent sur l'ESS en proposant des programmes dédiés. Des fonds européens conséquents

⁴¹ Socioeco, [http://www.socioeco.org/solutions_fr.html]

⁴² Ouvrage collectif sous la direction de Thierry Jeantet et la coordination d'Anne-Marie Wioland-Sahabana, *L'économie sociale et solidaire, une réponse aux enjeux internationaux*, France, Le Manuscrit, 2013

devraient ainsi être réservés aux acteurs de l'ESS⁴³. Ces propos sont à nuancer car les règlements n'ont pas encore été validés, mais si ces derniers favorisent effectivement l'ESS, alors on peut espérer que son développement suivra et que l'UE impulsera une meilleure coopération entre les acteurs européens de l'ESS.

B. L'INTERNATIONALISATION, FACTEUR DE LEGITIMITE

Au-delà de gagner en reconnaissance, internationaliser l'ESS permettrait aux pouvoirs publics de prendre conscience de son importance. A l'échelle européenne, l'ESS représente 8% de l'emploi total et 10% du PIB⁴⁴. Sa place est donc importante pour l'économie européenne, et pourtant, elle reste boudée des pouvoirs publics qui en parlent très peu, et la soutiennent peu alors même qu'elle a un fort potentiel. Notamment, elle a un potentiel de résilience face à la crise, comme l'a démontré la crise économique et financière de 2008. En effet, entre 2010 et 2015, tandis que le reste de l'économie privée bretonne perdait 0.3% de ses emplois, l'ESS a maintenu une croissance de 5.4%, soit une création de 5 800 emplois en Bretagne⁴⁵. Si l'ESS s'internationalise, ces chiffres seront connus, et reconnus : un nombre croissant d'individus penserait alors l'économie sociale et solidaire comme légitime de s'imposer sur le marché.

Aujourd'hui, du fait de la mondialisation, les grandes décisions sont prises sur la scène internationale. L'économie est entièrement mondiale et il est nécessaire de faire passer l'ESS sur la scène internationale pour la développer, et la faire évoluer aux côtés du système capitaliste, fortement remis en question aujourd'hui par les grandes crises économiques, environnementales et sociales. Aujourd'hui, c'est l'international qui légitime l'action.

Alors même que son poids dans l'économie et le PIB mondiaux sont conséquents, on en entend très peu parler. Ainsi, si aujourd'hui, l'ESS était d'avantage mise en avant sur la scène politique internationale, alors celle-ci gagnerait en légitimité auprès de la population.

Par exemple, si d'avantage de publicité était faite au GSEF, l'économie sociale et solidaire pourrait gagner en légitimité auprès des citoyens. Les gens se rendraient alors compte de l'importance du secteur, et de sa capacité à rassembler des gens issus de tous les continents. Aujourd'hui, l'ESS est encore trop souvent perçue comme une économie marginale, touchant une faible part de la

⁴³ A ce titre, lire l'introduction.

⁴⁴ Propos tenus lors d'un entretien avec Michel Catinat le 12 juin 2018

⁴⁵ David Ison, « DATA'ESS, Repères sur les entreprises et les emplois de l'ESS », [https://www.ess-bretagne.org/uploads/files/cress_ressources/DATA%20ESS%20BRETAGNE_2018_CLAP%202015_final.pdf], consulté le 6 août 2018, p. 5.

population, souvent qualifiée d'utopiste. Pour beaucoup d'autres, c'est l'économie de la réparation, et peu de gens ont aujourd'hui conscience que l'ESS regroupe tous les secteurs de l'activité économique, et qu'elle a vocation à se développer autrement qu'en réponse à la crise économique.

II. L'ECOSYSTEME BRETON : UN MODELE A EXPORTER

L'écosystème breton d'économie sociale et solidaire est très bien structuré. Ce dernier comporte en effet plusieurs échelles d'accompagnement, ce qui permet de répondre au mieux aux besoins et attentes des porteurs de projets (A). Par ailleurs, les pouvoirs publics travaillent aux côtés des acteurs privés pour mettre en place une terre fertile pour l'innovation sociale (B).

A. UN MAILLAGE TERRITORIAL ORGANISE, VERITABLE FORCE D'INNOVATION SOCIALE EN BRETAGNE

Traditionnellement, la Région Bretagne a une identité locale forte. Il y a chez les bretons, une véritable revendication identitaire et culturelle. Ainsi, compte-tenu de la position bretonne et des caractéristiques de l'ESS, il semble logique que l'ESS bretonne soit ancrée localement.

L'écosystème d'économie sociale et solidaire breton est bien structuré. Chaque acteur a su y trouver sa place car tous travaillent ensemble, se rencontrent souvent et forment des groupes de travail pour discuter sur des problématiques communes. Au sein de ces groupes de travail, chacun occupe une place égale, et tous s'écoulent.

Mais, la particularité bretonne réside notamment dans les pôles ESS, structures d'appui au développement de l'ESS à l'échelle des pays bretons. Trois missions leur sont dévolues :

- Développer l'emploi et l'entrepreneuriat ESS
- Conduire des projets collectifs
- Développer la culture ESS

Les pôles ont été créés en 2008 à l'initiative du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), qui les a pensés comme des ressources pour les porteurs de projets. Les pôles de Brest et de Redon sont les premiers à avoir vu le jour.

Chaque pôle met en place son plan d'action en fonction de la dynamique du territoire, mais les 19 pôles répartis sur le territoire breton travaillent souvent ensemble. La création des pôles était une

réponse aux problématiques et besoins locaux. En effet, la Bretagne a un paysage multiple : campagnes, villes, villes côtières de pêche, villes côtières balnéaires... La création des pôles avait donc vocation à créer une échelle plus locale pour orienter les porteurs de projets en tenant compte de leurs besoins et des caractéristiques du territoire. D'autre part, le territoire breton est bien trop important pour que la CRESS couvre efficacement l'ensemble du territoire.

Un chargé de mission des pôles, Briec Poirier, travaille à la CRESS pour animer ce réseau car les pôles doivent travailler ensemble pour définir les grandes orientations du réseau, les grands axes et échanger sur leurs bonnes pratiques.

Deux principes essentiels dirigent l'action du chargé de mission des pôles à la CRESS :

- La subsidiarité
- Une démarche ascendante, en ce que chaque pôle met en place son plan d'action en fonction de la dynamique du territoire. La CRESS ne décide pas pour les pôles.

Par ailleurs, les pôles sont à l'origine de la création des TAg⁴⁶ en 2017. Les TAg, qui ont vocation à développer l'emploi et l'entrepreneuriat en Bretagne ont une échelle départementale. Il y a donc un TAg par département.

Les TAg ont trois missions distinctes :

- Révélateur : a vocation à « détecter un besoin et imaginer une réponse économique »⁴⁷
- Idéateur : a vocation à « transformer une idée en projet d'entreprise⁴⁸ »
- Incubateur : a vocation à « accompagner la création d'une entreprise collective »⁴⁹

Une convention signée entre les 4 structures portant les TAg et la CRESS a permis de lancer les TAg en définissant une méthodologie d'action commune⁵⁰. Depuis leur création en 2017 (annexe 8, page 67), les TAg sont une véritable réussite en ce qu'ils ont permis à de nombreux projets de voir le jour.

Le lancement des TAg a été impulsé par l'écosystème breton qu'ils ont permis de consolider. La « Trajectoir'ESS », offre de service pour soutenir la création d'entreprises collectives et socialement innovantes de la formulation de l'idée à la production de biens et services, était incomplète avant

⁴⁶ Pour plus d'informations : [<https://www.ess-bretagne.org/tagbzh-reseau>], consultée le 27 août 2018.

⁴⁷ TAg Bzh, [https://www.ess-bretagne.org/uploads/files/cress_ressources/tagbzh-plaquette%20Web.pdf], consultée le 27 août 2018.

⁴⁸ *Idem*

⁴⁹ *Idem*

⁵⁰ TAg Bzh, [<https://www.ess-bretagne.org/tagbzh-reseau>], consultée le 27 août 2018

l'émergence des TAg. Cette offre de services construite dès 2014 avec les partenaires publics propose désormais une centaine de professionnels dédiés sur l'ensemble du territoire breton⁵¹ :

- Les pôles et la CRESS participent à l'accueil et l'orientation des porteurs de projets en vue de favoriser leur ancrage territorial et leur mise en réseau,
- Bretagne Active finance l'étude de faisabilité d'un projet ESS grâce au fonds Cap création ESS et au fonds de confiance de Bretagne Active,
- les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) permettent aux porteurs de projets de tester une activité individuelle et de bénéficier d'un hébergement juridique, social et fiscal des projets,
- les TAg, ont les trois fonctions précitées : Révéléateur, Idéateur, Incubateur
- l'Union Régionale des SCOP (URSCOP) a pour mission d'appuyer les démarches juridiques et financières de création d'une SCOP (Société coopérative participative) – SCIC (Société coopératives d'intérêt collectif)
- Kejal, propose une formation pour la création et la reprise d'entreprise en ESS (formation CREOPSS) dont le but est de former et certifier les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.

Cet écosystème, particulièrement bien structuré, a vocation à s'exporter car il est extrêmement intéressant. Une coopération entre le Québec et les Régions Aquitaine et Bretagne à l'époque, avait été entreprise sur la question des pôles. Des voyages d'étude avaient ainsi été organisés dans chacune des trois régions pour permettre d'identifier les différences et les réussites qui pouvaient être essayées. De même, au début de l'année 2018, les TAg Bzh ont été essayés au Québec⁵².

L'ensemble de cet écosystème pourrait, une fois sa structuration bien effective, être l'objet d'un essaimage.

En effet, pour parfaire cet écosystème composé des pôles ESS, de la CRESS, des TAg, de Boutique Solidaire Bretagne (BSB) et du CRIC, un séminaire de deux jours et rassemblant plus de 60 acteurs de l'ESS a été organisé en août 2018. En participant au séminaire pendant mon stage, j'ai pu observer l'intelligence collective qui façonne cet écosystème. Chacun écoute et apprend de l'autre. Les acteurs partagent leur vision pour déterminer un projet politique, un projet stratégique et décider de principes

⁵¹ Marion Michelin, [<https://www.ess-bretagne.org/ressource/120>], consulté le 27 août 2018

⁵² Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides, « Lancement de l'Incubateur en économie sociale de l'Outaouais : L'appel de projets est en cours ! », 6 août 2018, [<https://mongps.ca/lancement-de-lincubateur-en-economie-sociale-de-loutaouais-lappel-de-projets-est-en-cours/>], consulté le 04 septembre 2018

communs et de résolutions pour passer de l'implicite à l'explicite. Cet écosystème existe déjà en soi, en ce que chacun a l'habitude de travailler avec les autres, mais ce séminaire avait vocation à fonder les bases de cet écosystème en votant des résolutions. Ainsi, une politique de ressources humaines commune sera mise en place pour parfaire la qualité de l'emploi dans chacune des structures de l'écosystème. Il en va de même pour la communication, la transition écologique ou encore les finances par exemple.

Cet écosystème particulièrement bien structuré est complètement inédit en France, et dans le monde. A mon sens, il a vocation à s'exporter car c'est une innovation qui permettra le développement de l'ESS, en accompagnant l'entrepreneuriat, en étant solidaires les uns des autres, et en développant une communication commune, afin de donner une identité à l'ESS.

L'internationalisation de l'ESS a pour objectif de participer au développement de l'ESS à l'échelle mondiale. Ainsi, à une échelle plus grande, cet écosystème structuré aurait intérêt à s'exporter pour créer des écosystèmes locaux dans diverses régions du monde car il participe grandement au développement de l'ESS à l'échelle locale.

B. UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Outre les aides financières octroyées par la Région aux acteurs de l'ESS, la co-crédation et l'interdépendance entre acteurs publics et privés est une véritable force pour l'ESS bretonne.

La coopération entre les acteurs privés de l'ESS et les pouvoirs publics bretons pour le développement de l'économie sociale et solidaire est, à mon sens, facilitée par la représentation de l'ESS au sein des élus bretons. En effet, la Région Bretagne, qui a d'ailleurs une page dédiée⁵³ sur son site internet, s'est dotée d'un service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire, dirigé par Christine Ghesquière, et il en est de même pour le département Ille-et-Vilaine dont l'élue Emmanuelle Rousset est vice-présidente déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local. Enfin, Rennes métropole dont Matthieu Theurier est élu en charge de l'économie sociale et solidaire et des éco-activités, et Brest Métropole dont Ronan Pichon est vice-président chargé du numérique, de l'économie sociale et solidaire, du développement durable ont également décidé de promouvoir l'ESS.

Par exemple, au département d'Ille-et-Vilaine, un rapport visant à renforcer les relations entre l'ESS et l'ensemble des politiques départementales, pour que l'ESS irrigue toutes les politiques territoriales et

⁵³ Pour plus d'informations : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l_22662/fr/promouvoir-une-economie-sociale-et-solidaire], consultée le 03 août 2018

sectorielles a été adopté à l'unanimité par le Conseil départemental en juin 2018⁵⁴. Le Département appui donc le développement de l'ESS en en faisant une de ses priorités. Ce soutien facilite l'échange et les bonnes relations entretenues entre les acteurs publics et privés de l'ESS.

De plus, en 2011, se sont tenus les Etats généraux de l'ESS au niveau national, puis au niveau local en Bretagne. Ce sont eux qui ont lancé la dynamique de coopération entre acteurs de l'ESS et publics. En effet, en constatant que l'ESS manquait de structuration, et qu'elle ne coopérait pas suffisamment en interne ou avec les collectivités par manque de soutien, les Etats généraux avaient pour objectif de proposer une démarche concertée entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics partenaires : État, Région Bretagne, Départements, EPCI. Ils ont alors engagé une démarche collective d'identification des enjeux de développement.

Entre 2012 et 2016, la CRESS a alors animé une démarche collective pour produire une stratégie régionale de développement de l'ESS (SRESS). Et, en 2016, sur la base d'un bilan de la précédente SRESS, les acteurs publics et de l'ESS ont défini une nouvelle SRESS pour la période 2017-2020. Celle-ci a été adoptée en Conseil Régional.

Enfin, un volet ESS a été ajouté au Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) grâce aux discussions menées entre acteurs publics et de l'ESS.

Depuis 2012, les acteurs publics et de l'ESS ont ainsi pris l'habitude de travailler ensemble pour analyser collectivement les enjeux de l'ESS en Région, coordonner leurs actions et articuler leurs politiques, à travers notamment :

- Une plate-forme de coordination rassemblant, 2 fois par an (avril et octobre), une trentaine d'acteurs publics et ESS
- Une conférence régionale bisannuelle pour faire le point sur l'avancement des priorités

Par exemple, pour répondre à la demande de la CRESS et des acteurs ESS bretons, la Région a ajouté un volet de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, au départ absent des textes, dans l'axe prioritaire 3 du programme opérationnel régional FEDER pour la période 2014-2020. La Commission Européenne a d'ailleurs souligné et félicité la Région pour cet apport au Programme Opérationnel Régional lors du dernier Comité régional de suivi sur les fonds européens, auquel j'ai eu la chance d'assister en avril 2018 au début de mon stage.

⁵⁴ Martin Besnier, « Ille et Vilaine : un rapport sur la politique transversale d'ESS pour le développement local », [<http://rtes.fr/Ille-et-Vilaine-un-rapport-sur-la>], consulté le 05 septembre 2018

A mon sens, la région Bretagne est une terre fertile pour l'ESS notamment en raison des alliances et ententes entre acteurs de l'ESS et publics. Durant mon stage, j'ai pu observer ce lien étroit entre les différentes entités : tous se connaissent, travaillent ensemble, s'écoutent. La CRESS, parce qu'elle est légitimée par les acteurs locaux de l'ESS, est un partenaire des pouvoirs publics. Les acteurs publics et privés travaillent alors ensemble en bonne intelligence.

III. LA MISE EN RESEAU DE L'ESS : UN PROCESSUS NON ABOUTI

L'économie sociale est solidaire bretonne doit s'organiser sur la scène internationale, mais des évolutions profiteraient à tous. En effet, il semble indispensable d'harmoniser les normes entre chaque pays, notamment entre pays européens (A). Par ailleurs, une multitude d'organes, de réseaux internationaux existent, mais ils ne travaillent pas ensemble. Il serait alors judicieux de créer une structure qui rassemble les entrepreneurs sociaux, afin d'avoir un poids plus important sur la scène internationale et au sein des instances de négociation (B).

A. UN BESOIN D'HARMONISATION NORMATIVE POUR UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SANS FRONTIERES

Il ressort d'un entretien avec Simon Cornée, enseignant-chercheur en économie sociale et finances solidaires à l'Université de Rennes 1, que les obstacles juridiques sont les freins les plus importants à l'internationalisation de l'ESS. En effet, certaines entreprises sont considérées comme relevant de l'ESS par leur forme juridique (association, fondation, coopérative, mutuelle...) ou par leur objet social. Cette multiplicité de formes et de statuts en fonction des pays et les différences juridiques décourage les coopérations.

Le 5 juillet 2018, le Parlement européen a adopté une résolution contenant des recommandations pour la Commission relatives à la création d'un statut européen pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Après avoir rappelé les bienfaits du secteur : « nature innovante et positive de l'entrepreneuriat social », « développement et application de nouvelles idées, visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux, territoriaux et environnementaux » « les entreprises de l'ESS constituent un modèle pour l'entreprise du XXI^e siècle, qui répond d'une manière équilibrée aux

besoins financiers et sociaux »⁵⁵ etc. Le Parlement explique ensuite pourquoi il est, selon lui, nécessaire de créer un statut européen pour les entreprises de l'ESS. Le parlement constate que des législations nationales existent, mais que ces dernières ne sont pas harmonisées. Ainsi, la réglementation et les formes d'organisation à disposition des entrepreneurs du secteur diffèrent selon les pays. Dans le « considérant D », le Parlement met en lumière les différentes formes et le flou juridique dans lequel se trouvent les entrepreneurs du secteur. Cette absence d'harmonisation empêche les entreprises ESS d'exercer leur activité principale dans les autres Etats Membres.

Finalement, le Parlement recommande à la Commission de créer un label européen de l'ESS. Il insiste ensuite sur les conséquences de la création de ce label :

- Mettre en lumière les caractéristiques spécifiques des entreprises de l'ESS et leurs effets sociaux ;
- Améliorer leur visibilité ;
- Encourager l'investissement ;
- Faciliter l'accès au financement et au marché unique pour celles qui souhaitent s'étendre à l'échelon national ou à d'autres Etats membres

Ainsi, harmoniser les législations à l'échelle européenne ferait, d'une part, la publicité de l'ESS, et encouragerait d'autre part les coopérations, qu'elles soient financières ou qu'il s'agisse de moyens mutualisés. En effet, s'agissant des finances, des banques solidaires européennes pourraient par exemple voir le jour. Cela permettrait d'élargir les possibilités de financement à l'ensemble des pays de l'Union Européenne. De plus, comme l'a souligné le Parlement Européen, ces entreprises ont une capacité à faire des bénéfices nettement plus limitée (du fait de leur objet), et il leur est donc plus difficile de lever des fonds. En promouvant la capacité de résilience des entreprises ESS face aux grandes crises, et en harmonisant les législations l'accès aux financements leur sera peut-être facilité car les financeurs seront désormais européens, et qu'ils seront plus enclins à financer un projet s'ils connaissent les forces de l'ESS.

Enfin, l'essaimage serait également plus simple si les statuts étaient harmonisés car un projet serait moins complexe à transposer si les conditions de transposition sont identiques à celles du pays d'origine.

⁵⁵ Parlement Européen, « Recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire » [<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2018-0317+0+DOC+PDF+V0//FR>], consulté le 06 juillet 2018

Cependant, aujourd'hui encore, l'Allemagne est réticente à modifier son modèle pour parvenir à un modèle européen commun. En Allemagne, les politiques familiales, de santé, d'insertion et d'aide au logement ont été rétrocédées à Caritas International et Diakonie Katastrophenhilfe⁵⁶. Compte tenu de son poids au sein de l'Union Européenne, l'Allemagne doit prendre conscience de l'importance de lutter pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans l'Union Européenne en créant un statut, des dispositifs d'accompagnement, et des outils financiers réservés.

B. UNE NECESSITE DE CREER UN ORGANE DE LOBBYING INTERNATIONAL UNIVOQUE

De nombreux réseaux internationaux de l'ESS existent dans le monde :

- Groupe Pilote International de l'Economie Sociale et Solidaire (GPIESS), mis en place dans le cadre des Nations-Unies par les pays « leaders de l'ESS » ;
- Le Réseau International de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) ;
- Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (CI.T.I.E.S.) ;
- Le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale (REVES) ;
- ESS Forum International (ESSFI) ;
- Pour la Solidarité ;
- Le labo de l'ESS ;
- Ashoka ;
- Etc.

Ces réseaux sont des espaces de partage de bonnes pratiques et d'expérience, ou des think-tank dont le but est de faire des études et de proposer des solutions. Cependant, ces réseaux, bien que représentant de ses acteurs, ne sont pas des instances de lobbying à proprement parler. Il est pourtant aujourd'hui indispensable d'avoir un organe de lobbying au sein de l'Union Européenne qui participerait à faire reconnaître l'ESS dans les politiques européennes et à mettre en place des dispositifs pour la développer. Nicolas Hulot parlait des lobbys dans son interview sur France Inter le 27 août 2018⁵⁷. Il dénonçait le fait qu'aujourd'hui les lobbies ont un pouvoir considérable et qu'ils ont une présence acceptée dans les cercles du pouvoir. Selon lui, ce sont eux qui sont au pouvoir, et donc

⁵⁶ Propos tenus lors d'un entretien avec Michel Catinat le 12 juin 2018

⁵⁷ Nicolas Hulot sur France Inter [<https://www.youtube.com/watch?v=YJZa90g9WSk>], 9'12

qui gouvernent. Il est alors indispensable que l'ESS s'organise pour disposer d'un organe de lobbying efficace et pertinent, apte à dépasser les lobbies traditionnels et libéraux.

En effet, « pour prétendre contribuer à la démocratisation de l'économie par des initiatives citoyennes, les acteurs et les réseaux de l'économie solidaire ne peuvent se contenter de peser sur les régulations territoriales de proximité et doivent investir les nouveaux espaces publics en construction à l'échelle nationale, sous continentale, continentale et internationale. En ce sens, le développement de l'économie solidaire passe autant par la re-connaissance entre acteurs et réseaux, en tant qu'acteur politique collectif, que par le développement des échanges économiques.⁵⁸ »

Par ailleurs, les réseaux internationaux existants, bien qu'ils fassent des plaidoyers, et participent déjà à des actions de lobbying, ne sont pas bien structurés. Il y a donc une concurrence entre les différents réseaux qui ne se justifie pas. Tous revendiquent plus ou moins les mêmes choses, et cette absence de structuration limite la confiance des pouvoirs publics. Sur la scène internationale, un gros réseau bien structuré aurait beaucoup plus de poids qu'une foultitude de petits réseaux, peu organisés. Ainsi, pour créer un véritable organe de lobbying univoque, il faut que l'ESS s'organise à l'international. Pour ce faire, le GSEF (Forum mondial de l'ESS) serait par exemple un moment d'échange pertinent pour structurer ce réseau éclaté.

Outre l'échange de bonnes pratiques et les coopérations, la participation à de tels réseaux permet de rassembler les acteurs de l'ESS. Une fois rassemblés, les acteurs ont une force de négociation bien plus forte que seuls. Les structures ESS sont généralement des petites structures et leur poids aux niveaux national, international ou européen est extrêmement faible. Notamment, les petites entreprises n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens humains pour entreprendre des actions de lobbying. Celles-ci ont donc du mal à faire entendre leur voix, notamment face aux grandes entreprises qui ont des services de lobbying auprès du gouvernement et de l'UE.

Ainsi, ces réseaux permettent aux structures de porter un projet politique d'une seule voix. Ils doivent coopérer pour faire des « position papers », émettre des propositions qu'ils signeraient tous ensemble plutôt que de revendiquer la même chose mais chacun séparément. Ils auraient ainsi une force de négociation plus importante, et pourraient véritablement faire valoir leurs revendications s'ils étaient unis. D'autre part, s'ils étaient unis et organisés, la confiance des politiques serait d'autant plus forte et la Commission serait plus réactive. Mutualiser les moyens pour créer un organe de lobbying unique

⁵⁸ Manon Boulianne, Laurent Fraisse et Humberto Ortiz, « L'espérance économie solidaire a principes économie solidaire et mondialisation », *Revue du MAUSS*, n°21, 2003, <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-47.htm>

serait réellement pertinent pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui seraient alors organisés dans un écosystème.

Les chiffres sont du côté de l'ESS, seul secteur résilient face à la crise de 2008 en ce qu'il a été le seul secteur créateur d'emplois, mais pour être écoutés, les acteurs se doivent de ne former qu'une seule voix afin de montrer qu'ils sont organisés, forts, et qu'ils coopèrent. Cela leur donnerait d'avantage de légitimité.

CONCLUSION

L'internationalisation de l'ESS, bien qu'à ses prémisses, commence à se développer. En effet, de toutes parts les initiatives visant à développer l'ESS au niveau local par l'international émergent. Mais, bien que ce travail ait permis de mettre en lumière les initiatives émergentes, elle n'en fait pas un état des lieux exhaustif. Ainsi, de nombreuses initiatives non présentées dans ce travail, sont pourtant innovantes. De plus en plus, des projets touristiques solidaires et durables émergent. Le tourisme international est aujourd'hui fréquent, et développer des activités touristiques solidaires participerait à promouvoir l'ESS. En 2017, 1323 millions⁵⁹ de personnes ont pratiqué le tourisme international dans le monde. Le secteur a donc un potentiel fort. En France, l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) par exemple « rassemble, représente et défend les principaux acteurs touristiques à but non lucratif engagés en faveur du départ en vacances du grand nombre⁶⁰ ».

Toutes ces petites initiatives participent à la diffusion du modèle d'économie sociale et solidaire, et le monde va dans le sens de son développement. Il n'est plus rare d'entendre que les individus sont en quête de sens dans leurs activités, de respect de l'environnement dans leurs déplacements, et en quête d'un développement au profit de tous plutôt qu'au détriment d'autres.

L'économie sociale et solidaire n'est pas une économie marginale, ni une économie de la réparation, mais un secteur d'avenir, promouvant des entreprises durables. A mon sens, l'international est un accélérateur de développement et ce mémoire a permis d'éclairer les bénéfices que l'internationalisation apporterait à l'ESS. Si l'ESS reste ancrée au niveau local, elle passera à côté d'un propulseur certain. Les acteurs de l'ESS doivent utiliser l'international au service de l'intérêt local. L'international est un propulseur du développement local. Bien sûr, comme il a été démontré dans le chapitre 2, la scène internationale de l'ESS doit se réformer, et les réseaux se doivent de travailler ensemble pour structurer un écosystème international de l'ESS afin de rendre la participation à ces réseaux pertinente. Mais, bien que la contrainte de temps soit un frein majeur au développement de nouveaux projets pour les acteurs bretons de l'ESS, il semble indispensable de miser sur l'internationalisation. En effet, l'ESS prône des valeurs sociales et de solidarité, et partager ses réussites, ses bonnes pratiques et coopérer avec des régions du monde qui ont plus de difficultés à mettre en place des projets d'ESS est à mon sens indispensable pour son développement. Par exemple,

⁵⁹ Organisation Internationale du Tourisme, [<http://media.unwto.org/fr/press-release/2018-06-25/tourisme-international-les-resultats-des-premiers-mois-2018-sont-superieurs>], consulté le 04/09/2018

⁶⁰ Union Nationale des Associations de Tourisme, « Qui sommes-nous ? », [<https://www.unat.asso.fr/unat/qui-sommes-nous>], consulté le 04/09/2018

lors du séminaire de structuration de l'écosystème fin août, deux prestataires extérieurs étaient présents pour donner leur point de vue et faire un retour sur les journées. Ils ont souligné à plusieurs reprises la bonne intelligence, et la capacité de co-création de l'ensemble de ces acteurs. Justement, leur capacité à travailler ensemble est un atout majeur, qu'ils devraient pouvoir exploiter à l'échelle internationale en partageant leurs pratiques. Bien sûr, l'écosystème est encore en construction en Bretagne, et les bases viennent seulement d'être posées. L'essaimage ne pourra se faire que d'ici deux ans au moins. Il ne serait pas judicieux d'essaimer un projet dont le modèle n'est pas complètement déterminé, ni mis en place. Mais, depuis quelques années déjà, les acteurs travaillent ensemble et ce qu'ils construisent aujourd'hui est vraiment innovant.

Il me semble important de souligner que ce mémoire porte sur la Bretagne, mais les résultats ne sont transposables à toutes les régions de France et du Monde. En effet, d'une part, la Région Bretagne a la chance d'être soutenue au niveau institutionnel, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions françaises, et encore moins dans tous les pays du Monde. D'autre part, il y a une capacité des acteurs bretons de l'ESS à animer cet écosystème et à animer une stratégie régionale. Cette capacité est donc exploitable au-delà des frontières bretonnes.

Toutefois, malgré une réelle volonté, des moyens financiers, humains et techniques sont nécessaires pour s'internationaliser. Manon Lambert de la CRESS de PACA a précisé qu'un temps plein n'était pas nécessaire à déployer, mais que le temps de travail consacré à ce volet évoluait en fonction des années. Ainsi, quand on s'engage à l'international, il est nécessaire de prévoir ces fluctuations, et de déterminer en amont les personnes capables et désireuses de se lancer dans le projet. Par exemple, dans un projet entre la CRESS PACA et la Catalogne sur la mesure de l'ESS dans la région, 10 mois d'engagement ont été nécessaires, mais pas à temps plein car il faut des compétences diverses : compétences pour l'Observatoire, d'animation collective et de plaidoyer par exemple. Il faut donc penser à ces contraintes quand on envisage de s'internationaliser.

Pour compléter ce travail et parfaire l'analyse, il serait, à mon sens, judicieux de travailler sur l'internationalisation des finances solidaires, et sur la manière dont les banques pourraient s'exporter au-delà des frontières nationales. En effet, notre économie, et nos sociétés sont entièrement dirigées par les finances, les banques, et les lobbys, et les financements sont difficiles à trouver dans l'ESS. Ainsi, avec le développement des banques éthiques, les projets d'ESS soutenus seraient plus nombreux qu'actuellement. Si ces dernières arrivaient à passer les frontières, des projets concrétisés dans des pays imperméables à l'ESS pourraient être plus facilement financés. Cette question serait donc intéressante à traiter.

De plus, je l'ai déjà évoqué, mais j'aurais aimé pouvoir interroger le grand public sur sa connaissance de l'ESS pour appuyer mon argumentation par des chiffres concrets. J'ai pu observer dans mon entourage que les personnes qui ne travaillent pas dans l'ESS ont souvent une connaissance très faible du sujet et n'imaginent pas qu'elle ait un tel poids dans l'économie mondiale. Mais, j'aurais dû vérifier mes dires par des données chiffrées, en réalisant des sondages.

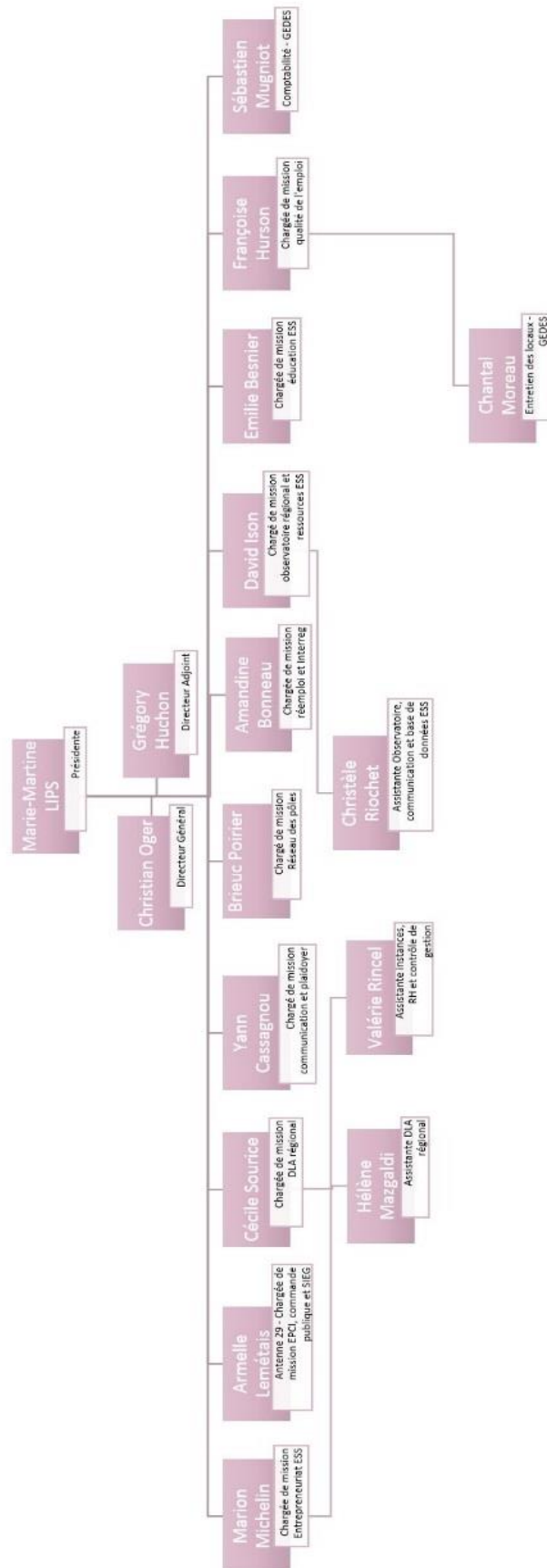
Enfin, bien que cet aspect soit indépendant de ma volonté, et qu'il s'agisse d'une contrainte impossible à dépasser, le fait de terminer ce mémoire avant de participer au GSEF (Forum Mondial de l'ESS) me donner un sentiment d'inachevé. J'aurais aimé pouvoir y ajouter mon expérience internationale au sein de l'ESS et savoir si ce dernier aura permis ou non de découvrir des initiatives intéressantes à mettre en place sur le territoire breton.

Dans l'ensemble, j'ai néanmoins appris beaucoup pendant mon stage, que je suis ravie d'avoir pu faire au sein de la CRESS de Bretagne. J'espère que la lecture de ce mémoire aura permis d'éclaircir certains points et de rendre compte de la situation actuelle de l'ESS.

ANNEXES

Annexe n°1 : Organigramme de la CRESS.....	52
Annexe n°2 : Rétroplanning du stage.....	53
Annexe n°3 : Fiches mission.....	54
Annexe n°4 : Cartographie des partenariats.....	57
Annexe n°5 : Synthèse sur la programmation européenne 2021-2027.....	58
Annexe n°6 : La grenouille à grande bouche, une inspiration québécoise.....	65
Annexe n°7 : La coopérative funéraire.....	66
Annexe n°8 : L'histoire des TAg.....	67

ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME DE LA CRESS



ANNEXE N°2 : RETROPLANNING DU STAGE

Missions	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	TOTAL
Fonction Europe - Information des acteurs								19
Lecture de l'étude de préfiguration de 2015 sur la fonction Europe	1							
Participation au Comité de pilotage Trajectoir'ESS	0,5							
Participation au Comité de suivi des fonds européens	1							
Participation à la CRPE			1					
Compréhension du fonctionnement de l'orga des fonds structurels (niveau régional, national et européen)	2	2						
Ecriture d'article pour la Newsletter			0,5					
Rencontre de porteurs de projets ESS ayant bénéficié de fonds européens			2	2				
Préparation d'ateliers à destination des acteurs ESS			1	1				
Réalisation d'ateliers à destination des acteurs ESS (présentation financements européens + opportunités)						1		
Participation à la création d'une page dédiée à l'Europe sur le portail de la Cress		4						
Fonction Europe - Etude de faisabilité								11
Réalisation d'un questionnaire à destination des acteurs ESS pour déterminer leurs besoins	1	1						
Analyse des besoins par l'étude du questionnaire				2	1			
Analyse des besoins via des Rdv bilatéraux			2	1				
Propositions à écrire					3			
GSEF								29
Réalisation d'une note explicative pour motiver les acteurs ESS bretons + formulaire de présence	2							
Recensement des participations + compléter document Excel pour inscription auprès du GSEF	2		1,5					
Prise de contact avec les organisateurs		0,5	0,5					
Préparation du bon d'engagement			0,5					
Prise de contact avec la Région, Rennes Métropole - Question du financement		0,5						
Réunion de sélection des participants			0,5					
Organisation des visites, RDV, réseautage durant le GSEF		0,5						
Ecriture d'article pour la Newsletter			0,5					
Participation à l'organisation logistique (nb de participants, hébergement, transport...)		2	4	4				
Participation à l'organisation de l'évènement "Off" sur place					1	3		
Participation à l'organisation d'une réunion pré-forum avec les participants						1		
Relancer la communication						2		
Participation au forum international de l'ESS - GSEF							3	
La stratégie internationale								8
Préparer la réunion Interreg par la lecture du dossier			0,5	0,5				
Assister à la réunion projet Interreg pour rencontrer des délégations				2				
Participation à l'Open de l'International				1				
Rencontre des membres de la région, département, Rennes/Brest Métropoles pour connaître leur stratégie internationale				1		3		
Discussions avec les acteurs bretons : penser les prémisses de la stratégie internationale						1		
Ecriture du mémoire	2	2	3	3	4	3		17
Entretien avec Michel Catinat			1					
Soutenance de mémoire						0,5		
Réalisation des fiches actions + rétroplanning du stage	2							2
Temps d'entretiens individuels avec l'équipe	2							2
Réunions avec Marion et Grégory - point d'avancement	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		3
Temps de réunions internes	2	3	1,5	1	2	2		11,5
TOTAL	18	16	20,5	19	11,5	17	3	105
Jours travaillés	20	16	21	20	12	20	3	112

ANNEXE N°3 : FICHES DE MISSION

1. LA FONCTION EUROPE

1. LA FONCTION EUROPE	
Objectifs généraux du stage	Etudier la faisabilité/les besoins d'une fonction Europe à la Cress.
Objectifs spécifiques du stage	Assister la représentation des acteurs de l'ESS dans les instances régionales pour la mise en œuvre des fonds européens en région ; Participer à la création d'une page dédiée à l'Europe sur le portail de la Cress. Déterminer les attentes et besoins des acteurs ESS quant à l'accompagnement dans leurs projets.
Résultats concrets attendus du stage	Les acteurs ESS sont consultés sur leurs besoins d'information sur les financements européens ou leurs besoins d'accompagnement pour leurs projets (demandes de financement, gestion des fonds). Les acteurs ESS sont informés sur les financements européens et les opportunités.
Méthodologie de mise en œuvre : calendrier etc.	<p>La fonction Europe comprenant la participation aux instances actuelles (Comité de suivi, Comité régional de programmation) :</p> <p><u>Calendrier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première quinzaine d'avril 2018 : Comité de suivi des fonds européens : question de la future programmation des fonds pour la Région Bretagne – quel avenir pour la politique de cohésion ? Quid de la mobilisation de la Bretagne sur les fonds structurels après 2020 ? → Seconde quinzaine d'avril 2018-mai 2018 : Compréhension du fonctionnement de l'organisation des fonds structurels (niveau régional, national et européen). • Mai 2018 : Elaborer un questionnaire à destination des acteurs bretons de l'ESS. Remise lors du RDV des acteurs. • Juin 2018 : Atelier à destination des acteurs de l'ESS pour présenter les financements européens et les opportunités qui s'offrent à eux. • Juillet 2018 : Création d'un dossier Europe sur le portail de la Cress + Mise à jour des informations sur les financements européens. Document Bretagne Financements Européens : quels financements pour les projets ESS ?
Outils et fonctions supports	Portail ESS en Bretagne.
Hypothèses de réalisation	Besoins des acteurs et volonté de financer la fonction Europe. Représentation des acteurs. Possibilité de création d'un dossier Europe sur le portail.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs sur la question. • Création d'un module d'information/d'animation sur les financements européens à destination des acteurs ESS. • Création ou non d'un dossier Europe sur le portail.

2. THE GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM OF BILBAO (GSEF)	
Objectifs généraux du stage	Améliorer la qualité et la quantité de ressources partagées entre les acteurs transnationaux.
Objectifs spécifiques du stage	Participer à l'organisation de la délégation bretonne lors du GSEF (contributions, aspects financiers – aide régionale ?, logistique du déplacement etc.) Participer à l'organisation du déroulement du forum : attentes et besoins des acteurs bretons, identifier les partenaires potentiels sur place, organisation de l'évènement « off » avec la délégation Aquitaine.
Résultats concrets attendus du stage	Une délégation bretonne conséquente (40-50 personnes) participe au forum.
Méthodologie de mise en œuvre : calendrier etc.	<p>Participer à l'organisation de la représentation bretonne :</p> <p><u>Calendrier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avril 2018 : Réalisation d'une note pour motiver les acteurs bretons. • Deuxième quinzaine d'avril : Prise de contact avec les organisateurs pour voir ce qu'ils proposent (logement, prix de groupe pour l'entrée au forum...) + montrer la motivation bretonne. • Début Mai 2018 : Prendre contact avec la région, Rennes Métropole etc. pour savoir s'ils seraient prêts à participer au financement du voyage dans le cadre des financements d'évènements internationaux. • Mai 2018 : Déterminer si la délégation bretonne organise un évènement « off » sur place avec la délégation d'Aquitaine. A priori oui donc organisation. • Mai-Juin-Juillet 2018 : Organiser les aspects logistiques (recenser les participants bretons, contacter compagnies de bus, contacter l'hôtellerie...) • Septembre 2018 : Relancer la communication sur le forum auprès des acteurs ESS, du public. Finalisation de la préparation.
Outils et fonctions supports	Communication (Yann, Christèle et David) ; Financement (BCI, Région, Métropole, Département).
Hypothèses de réalisation	Représentation d'un suffisamment grand nombre d'acteurs et diversité des acteurs.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des acteurs et des partenaires.

3. LA STRATÉGIE INTERNATIONALE	
Objectifs généraux du stage	Participer à l'ouverture de la stratégie internationale de l'ESS.
Objectifs spécifiques du stage	Participer à la construction de la stratégie internationale de l'ESS bretonne à partir de la stratégie internationale de la région, du département et de Rennes et Brest Métropoles. Participer à l'inscription de la Cress et des acteurs de l'ESS bretons dans les réseaux européens.
Résultats concrets attendus du stage	La stratégie internationale des CT bretonnes est connue. Des idées de stratégie internationale de l'ESS ont émergé à partir du forum de Bilbao et de la stratégie des CT bretonnes. La Cress est inscrite dans des réseaux européens et internationaux.
Méthodologie de mise en œuvre : calendrier etc.	Inscription de la Cress dans un réseau européen , afin de faciliter l'obtention de fonds européens et de développer les partenariats à l'échelle européenne : <u>Calendrier</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2018 : Rencontre des délégations européennes sur le projet Interreg. • Octobre 2018 : Inscription de la Cress dans des réseaux européens. Rencontre d'acteurs européens et internationaux lors du GSEF. Recherche de partenariats/coopération. Emergence d'une stratégie internationale de l'ESS : <u>Calendrier</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2018 : Rencontrer les membres de la Région, du département, et Rennes et Brest Métropoles pour connaître leur stratégie internationale (quels partenaires, quels projets ?). Objectif : poursuivre la stratégie internationale de la région pour construire une stratégie internationale de l'ESS bretonne. Continuité. • Septembre 2018 : Discussions avec les acteurs bretons de l'ESS pour déterminer leurs besoins, attentes et penser un début de stratégie internationale bretonne.
Outils et fonctions supports	GSEF ; projet Interreg
Hypothèses de réalisation	Rencontres.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts intéressants à Bilbao • Le rayonnement international de l'ESS régionale est-il plus important ?

ANNEXE N°5 : SYNTHÈSE SUR LA PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027

Le 2 mai 2018, la Commission Européenne a adopté le budget pour la période 2021-2027. Dès lors, le Conseil de l'UE, statuant à l'unanimité, doit se prononcer sur le règlement fixant le cadre financier pluriannuel proposé par la Commission européenne. Pour qu'il soit définitivement adopté, le Parlement Européen doit donner son approbation mais ne peut amender le règlement.

I. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus (FSE +)

Le 22 mai 2018, la Commission Européenne a adopté une proposition pour le prochain cadre financier pluriannuel couvrant la période 2021-2027. Suite à cette proposition, le Conseil et le Parlement Européen ont adopté une proposition de règlement pour le FSE+ le 30 mai.

L'ESS : un secteur à fort potentiel pour répondre aux grands défis européens

La proposition de règlement insiste sur la **capacité de résilience** des entreprises sociales face à la crise, et sur l'importance de promouvoir l'économie sociale. Le FSE + à vocation à financer des projets de :

- promotion de l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail,
- lutte contre les formes de pauvreté extrême,
- soutien à l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers,
- soutien à l'innovation sociale par l'expérimentation sociale,
- promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (égalité des chances, de traitement, de participation au marché du travail, de progression de carrière etc.),
- protection de l'environnement,
- d'amélioration de l'accès à l'éducation,
- ...

L'ensemble de ces sujets intéressent l'économie sociale et solidaire. Le Parlement et le Conseil précisent par ailleurs que « *l'objectif primordial du règlement FSE+ est de permettre la création d'une Europe sociale plus performante et plus résiliente et de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux ainsi que les priorités en matière sociale et d'emploi* ».

Dans la continuité de la précédente programmation, celle-ci insiste sur le potentiel des entreprises de l'ESS et sur leur capacité à répondre aux grands défis européens (crise économique, crise migratoire, dérèglements climatiques, retour à l'emploi après une longue période de chômage...). L'objectif est donc d'aider le développement des entreprises ou de projets d'économie sociale et solidaire. Pour pallier aux difficultés d'accès au financement pour les microentreprises ou entreprises de l'économie sociale et solidaire, le règlement FSE+ prévoit de créer « un **écosystème du marché** (de l'investissement social) permettant d'accroître l'offre de financement et son accès ». Concrètement, pour ce faire, la Commission entend associer les **donateurs** et **fondations**, et les **acteurs sur le marché de l'investissement social** aux actions FSE +.

Vers une simplification des programmes et des démarches

Pour réaliser ces objectifs, le **Fonds Social Européen plus** (FSE +) remplace le Fonds Social Européen (FSE) pour devenir le principal instrument financier de l'UE à investir dans le capital humain, et ainsi faciliter la mise en œuvre du **socle européen des droits sociaux** adoptés en 2017.

Le FSE + fusionne plusieurs fonds et programmes de l'ancienne programmation :

- Le Fonds Social Européen (FSE) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
- Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)
- Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé « Programme Santé ».

Cette fusion a vocation à répondre à plusieurs objectifs. L'UE espère que celle-ci permettra d'une part, de **renforcer la cohérence et les synergies** entre les différents instruments de financement de l'UE, tout en **accroissant la flexibilité** pour que ce fonds puisse mieux répondre aux défis posés à l'UE. Enfin, cette fusion a vocation à **réduire la charge administrative** pesant sur les parties par la simplification de la programmation et de la gestion des fonds.

En réalité, rien ne permet de garantir qu'une fusion permettra une plus grande flexibilité ni que la charge administrative sera réduite. Certes il y a simplification, en ce qu'il sera moins complexe, pour les porteurs de projets, de déterminer quel est le fonds judicieux à demander, mais la réduction de la charge administrative n'est pas impactée par la simplification des programmes. La charge administrative qui pèse sur les bénéficiaires de fonds n'est pas due à la pluralité de programmes, mais plutôt à la foultitude de pièces comptables demandées par l'autorité de gestion.

Néanmoins, pour réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires de fonds, l'UE propose des **options simplifiées en matière de coûts**, ce qui signifie que les entreprises n'auront plus besoin de présenter chaque facture, fiche de paie etc. Elles pourront désormais se fonder sur les coûts fixes et sur des estimations s'agissant des frais de personnel, d'assurance et de location. Par ailleurs, le système d'audit et de contrôle sera allégé en ce que le **contrôle** sera désormais **fondé sur le bon fonctionnement des procédures nationales**, et que l'**audit unique** sera étendu. Le secteur d'économie sociale et solidaire est surtout composé de petites entreprises, pour qui les procédures lourdes étaient un frein aux demandes de financements européens. Ces changements annoncés sont donc une bonne nouvelle pour l'ESS.

Un budget à la hausse

S'agissant du budget, l'article 5 dispose que le FSE+ sera doté de **101 milliards d'euros** en prix courants pour la période 2021-2027. L'enveloppe financière destinée au volet relatif à l'emploi et l'innovation sociale et au volet relatif à la santé sera de 1 milliard d'euros dont **761 millions d'euros réservés au volet relatif à l'emploi et l'innovation sociale**. Le programme EaSI disposait de 919 millions d'euros pour la période 2014-2020. On observe donc une baisse de 50 millions d'euros, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, même si la baisse est légère.

Par ailleurs, en plus de cette enveloppe réservée, l'article 7 dispose que « Les Etats membres affectent **au moins 25% de leurs ressources FSE+ relevant de la gestion partagée aux objectifs spécifiques dans le domaine de l'inclusion sociale** ». 101 milliards d'euros sont réservés au FSE + relevant de la gestion partagée. Cela constitue donc une ressource supplémentaire pour l'ESS.

Pour la période 2014-2020, la dotation pour le FSE était de 84 milliards d'euros, dont 8,4 milliards pour l'IEJ. Le **budget** alloué au FSE + est donc **plus élevé que pour la période de programmation précédente**. En effet, le programme santé était doté de 449,4 millions d'euros pour la période 2014-2020, et le programme FEAD était doté de 3,8 milliards d'euros. Ainsi, le FSE, l'IEJ, le FEAD, les programmes EaSI et Santé étaient dotés de 90 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

II. Le programme InvestEU

Autre évolution, le programme InvestEU rassemblera les multiples instruments financiers de l'UE. Ce programme sera doté de **15,2 milliards d'euros**. Il s'inscrit dans la lignée du Plan Juncker, permettant de **stimuler l'investissement**. En effet, près de 60% des répondants à la consultation publique sur les fonds de l'UE dans le domaine des infrastructures stratégiques étaient d'avis que la difficulté d'accéder aux instruments financiers empêchait les programmes actuels de réaliser pleinement les objectifs stratégiques poursuivis. La mise en place de ce programme a vocation à pallier ce manque, afin de permettre la pleine réalisation de projets financés par les fonds européens structurels et d'investissement.

Ce programme sera ainsi composé de trois volets :

- Le **Fonds InvestEU**, dont l'objectif est « d'apporter un financement aux acteurs économiques avec lesquels les bailleurs de fonds privés ne peuvent ou ne veulent pas toujours traiter en raison de leur profil de risque » ;
- La **plateforme de conseil InvestEU**, qui fournit l'assistance technique au développement de projets ;
- Le **portail InvestEU**, qui sera une base de données pour promouvoir les projets qui ont besoin de financements.

Le Parlement et le Conseil rappellent que « Les objectifs à long terme de l'UE en matière de durabilité, de compétitivité et de croissance inclusive requièrent des investissements considérables dans divers domaines d'action. Ces domaines sont, entre autres, de nouveaux modèles concernant la mobilité, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le capital naturel, l'innovation, la numérisation, les compétences, les infrastructures sociales, l'économie circulaire, l'action pour le climat, les océans ou encore la création et le développement de petites et moyennes entreprises » et que « l'objectif de devenir plus inclusive et plus équitable pour lutter contre les inégalités et **promouvoir des politiques d'inclusion sociale** figure parmi les **priorités** principales de l'Union. »

Pour pallier au manque d'investissement dans les infrastructures sociales, un volet sera particulièrement consacré aux entreprises sociales. Ce dernier sera doté de **4 milliards d'euros** pour l'investissement social et le développement des compétences et espère que la dotation sera multipliée par 13,7 grâce aux investissements extérieurs. Il remplacera l'instrument « microfinance et entrepreneuriat social » de l'actuel instrument EaSI, qui était alors doté d'environ 190 millions d'euros. Une belle progression pour l'économie sociale et solidaire, qui peut espérer faire financer encore plus de projets.

Chaque volet sera composé d'un « compartiment UE » et d'un « compartiment Etats membres ». Le compartiment UE traitera les défaillances du marché et les situations d'investissement sous-optimales

à l'échelle de l'Union. Les actions soutenues devront avoir une valeur ajoutée européenne manifeste. Ce compartiment permettra ainsi de pallier aux déficits d'investissement auxquels font face les entreprises sociales. Le compartiment Etats membres donnera quant à lui la possibilité aux Etats membres d'affecter une part de leurs ressources tirées des fonds en gestion partagée (fonds alloués au titre de la politique de cohésion) dans la garantie budgétaire InvestEU.

Ce programme semble vraiment être une bonne nouvelle pour les entreprises de l'ESS car ces dernières auront des moyens accrus pour investir. L'UE entend promouvoir l'économie sociale et solidaire, et semble mettre en place les instruments nécessaires au service de son ambition. En effet, au-delà du Fonds, la mise en place du portail InvestEU a vocation à donner de la visibilité aux projets qui ont besoin de financements, d'investissements. Ainsi, cela permettra aux plus petites entreprises de gagner du temps dans la recherche de financement, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, la plateforme de conseil, permettra à ces entreprises d'obtenir une assistance technique pour développer leurs projets. Les petits porteurs de projets ont souvent des difficultés pour obtenir des financements car ils sont éloignés de ces problématiques financières et européennes, et cette plateforme pourrait être un moyen pour eux d'y remédier.

III. La prise en compte des changements climatiques

S'agissant des changements climatiques, l'UE a un objectif global de consacrer 25% des dépenses de l'UE aux objectifs climatiques pour la programmation 2021-2027. Ainsi, chaque fonds, et chaque programme doit consacrer 25% de son budget à la réalisation d'objectifs climatiques. Cela est une bonne nouvelle pour l'ESS car de nombreux projets d'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement, et de résilience face aux dérèglements climatiques.

Ainsi, par cet objectif de consacrer 25% des dépenses globales de l'UE aux objectifs climatiques, les sources de financement pour l'ESS se multiplient.

IV. Une réforme des régions pour la politique de cohésion

Pour la programmation 2021-2027, la Commission souhaite poser de nouveaux critères dans la méthode d'allocation des fonds pour la politique de cohésion. Le PIB par habitant ne sera plus l'unique critère de répartition. En effet, de nouveaux critères, permettant de mieux refléter la situation socio-économique des territoires seront pris en compte : le chômage des jeunes, le faible niveau scolaire, le changement climatique, l'accueil et l'intégration des migrants.

La mise en place de ces critères est une très bonne nouvelle car le fait d'utiliser d'autres critères que le PIB / habitant change l'attribution des régions. Ces nouveaux critères permettent de lutter bien plus efficacement contre les disparités économiques et sociales notamment.

Ainsi, grâce à ces nouveaux critères, la Bretagne devient une région en transition. Ce basculement de la catégorie des régions les plus développées à celle de régions en transition est une bonne chose car les fonds sont plus conséquents pour les Régions en transition que pour les Régions les plus développées.

Enfin, les taux de cofinancement régionaux augmenteront, pour atteindre entre 40% et 70% de financement. Une hausse des taux de cofinancement permettra aux bénéficiaires des fonds de trouver plus facilement d'autres financeurs, généralement moins généreux que l'UE, qui auront une part moins importante à financer.

S'agissant du Fonds de cohésion, on n'observe pas de changement de méthode. Les Etats membres bénéficiaires sont ceux dont le RNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE. La Bretagne ne devrait donc pas prétendre à bénéficier du fonds de cohésion.

V. Résolution du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission relatives à un statut pour les entreprises de l'ESS

En dehors des discussions concernant la programmation financière pluriannuelle 2021-2027, le 5 juillet 2018, le Parlement européen adopte une résolution contenant des recommandations pour la Commission relatives à la création d'un statut européen pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Le Parlement européen tient notamment compte de l'avis de la Commission de l'emploi et des affaires sociales rendu le 23 mai 2018.

En premier lieu, le Parlement fait un bilan de ce que représente l'ESS dans l'Union : 14 millions de personnes employées, soit 6,5% des travailleurs de l'Union, représentant 10% des entreprises de l'UE. Il rappelle par ailleurs les bienfaits du secteur : « nature innovante et positive de l'entrepreneuriat social », « développement et application de nouvelles idées, visant à répondre aux nouvelles demandes et aux défis sociaux, territoriaux et environnementaux » « les entreprises de l'ESS constituent un modèle pour l'entreprise du XXIe siècle, qui répond d'une manière équilibrée aux besoins financiers et sociaux » etc.

Le Parlement explique ensuite pourquoi il est, selon lui, nécessaire de créer un statut européen pour les entreprises de l'ESS. Le parlement constate que des législations nationales existent, mais que ces dernières ne sont pas harmonisées. Ainsi, la réglementation et les formes d'organisation à disposition des entrepreneurs du secteur diffèrent selon les pays. Le Parlement met en lumière les différentes formes et le flou juridique dans lequel se trouvent les entrepreneurs du secteur. Cette absence d'harmonisation empêche aux entreprises ESS d'exercer leur activité principale dans les autres EM.

Finalement, le Parlement recommande à la Commission de créer un label européen de l'ESS. Il insiste ensuite sur les conséquences de la création de ce label :

- Mettre en lumière les caractéristiques spécifiques des entreprises de l'ESS et leurs effets sociaux ;
- Améliorer leur visibilité ;
- Encourager l'investissement ;
- Faciliter l'accès au financement et au marché unique pour celles qui souhaitent s'étendre à l'échelon national ou à d'autres Etats membres

Le Parlement émet 8 recommandations à destination de la Commission sur :

- La création du label européen
- La certification, la surveillance et le suivi du label
- La reconnaissance du label
- Les obligations de faire rapport
- Les orientations en matière de bonnes pratiques
- La liste des formes juridiques
- La révision de la législation en vigueur
- La création d'un écosystème pour les entreprises ESS et la coopération entre les EM.

A première vue, quelques aspects positifs sont à retirer de cette recommandation. En premier lieu, ce label assurera la promotion de l'ESS à l'échelle de l'Union Européenne, permettant alors une meilleure prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

D'une part, car la publicité faite au label mettra en lumière l'ESS dans sa globalité. Des publics non sensibilisés, auront alors une meilleure connaissance du secteur, et de ses enjeux. Cela pourrait peut-être faire naître des vocations. Ainsi, des emplois pourraient être créés.

D'autre part, ce label permettra le développement de l'ESS dans les Etats membres qui n'ont pas de législation ou une législation faible. En effet, la faiblesse législative n'encourage pas les entrepreneurs à s'engager dans des démarches ESS.

Au-delà de ça, le flou juridique empêche de comptabiliser les entreprises engagées socialement. Dans certains pays, du fait de l'absence de législation, les entrepreneurs utilisent les formes juridiques existantes pour les entreprises classiques et sont constitués en SA ou SARL. De ce fait, la comptabilisation des entrepreneurs sociaux est plus compliquée si ces derniers ne sont pas ou mal identifiés en tant que structure sociale et solidaire. Ainsi, ce label permettrait une meilleure représentation des emplois d'économie sociale et solidaire et peut-être une meilleure prise en compte dans l'élaboration de politiques publiques. Notamment, cela faciliterait peut-être l'accès aux marchés publics pour les PME d'ESS. Mais cela ne règlera pas les flous juridiques, ou pour certains Etats membres, l'absence de normes régissant les entreprises sociales dans

Par ailleurs le Parlement précise que ces entreprises ont une capacité à faire des bénéfices nettement plus limitée (du fait de leur objet), et il leur est donc plus difficile de lever des fonds. En promouvant la capacité de résilience des entreprises ESS face aux grandes crises avec ce label, l'accès aux financements leur sera peut-être facilité.

Donner une identité commune à ces structures, permettrait par ailleurs de créer un sentiment d'appartenance plus fort, de créer une sorte de communauté. Cette communauté pourrait ensuite échanger, se rencontrer, pour partager leurs bonnes pratiques. Cela ne figure pas dans les recommandations du Parlement, mais pourrait être un bon moyen de rendre le label plus efficace.

Néanmoins, ce label présente des points négatifs. En effet, la procédure semble lourde. Il faudra présenter un dossier pour l'obtention du label, puis un rapport tous les ans pour prouver

l'appartenance à l'ESS dans ses actions. Procédure lourde, surtout pour des petites structures qui n'ont ni le temps, ni les moyens humains pour s'en occuper.

Par ailleurs, un point reste flou : le fait que le label soit facultatif. En effet, deux possibilités se présentent : soit la plupart des entreprises demandent ce label, et donc les plus petites entreprises, n'ayant pas les moyens humains de le demander seront défavorisées car n'auront pas cette même reconnaissance. Soit personne ne le demande, par manque de temps, de moyens ou d'intérêt des acteurs et cela impliquerait une perte de temps et d'argent pour l'UE. Le fait de rendre ce label facultatif est donc vraiment dommage car cela empêchera, à mon sens, le label de prendre la place qu'un aurait pu prendre.

Comme évoqué plus haut, s'agissant de l'identité commune, peut-être que la recommandation pourrait aller encore plus loin, en prévoyant une instance nationale au sein de chaque EM. Cette entité collecterait alors les bonnes pratiques de son territoire national, et participerait alors à des réunions entre pays européens pour échanger sur ces bonnes pratiques, proposer des coopérations etc. Pourrait être le CN CRESS en France par exemple.

Enfin, un statut commun pourrait faciliter les coopérations transfrontières. Mais ce label ne va pas assez loin et ne permettra donc probablement pas de lever les obstacles juridiques à la coopération car les statuts juridiques des entreprises seront toujours très hétérogènes au sein de l'UE. Exemple : obstacles juridiques pour les banques solidaires.

A mon sens, la proposition ne va pas suffisamment loin pour être réellement efficace et permettre de véritables changements.

Pour une meilleure lecture : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-la-grenouille-grande-bouche-restau-participatif-au-blosne-5594778>

Rennes

Local et bio, au Blosne, un amour de petit resto

Inspiré d'un modèle québécois, La grenouille à grande bouche souhaite redistribuer ses bénéfices. Le restaurant issu de l'économie sociale et solidaire teste sa viabilité jusqu'au 10 mars, au Blosne.

L'initiative

Le restaurant La grenouille à grande bouche, 36 couverts, a accueilli ses premiers convives mercredi midi. Au menu, tartare de bœuf à la citronnelle, lieu jaune et écrasé de pomme de terre coriandre et citron, salade espagnole et mousse au chocolat cardamome en dessert. « Tout est à base de produits locaux et bios, quand c'est possible. »

Une formule complète à 13 €, concoctée par François Galle, « cuisinier vagabond, itinérant, rêveur et breton », comme il se définit lui-même.

Ce qui l'a attiré à La grenouille à grande bouche ? « La cuisine faite pour tous les gens, avec amour. »

Apprendre à manger

En effet, La grenouille à grande bouche, installé jusqu'au 10 mars au rez-de-chaussée de l'immeuble Samara, au cœur du Blosne, n'est pas un restaurant tout à fait comme les autres.

Il est né dans la tête de Nathanaël Simon, journaliste radio spécialisé dans les sujets de l'économie sociale et solidaire. « À force de voir des projets qui marchent, des initiatives positives, on a envie de passer de l'autre côté », dit-il.

Pour ce projet, il s'est entouré de Fanny Amand, spécialisée dans l'éveil au goût, et Louise Katz, enseignante-chercheuse en littérature néo latine. Car, outre la restauration, La grenouille à grande bouche propose aussi des ateliers du goût et d'écriture. « L'idée est de monter une maison où l'on pourrait apprendre à manger et à s'éveiller aux plaisirs du goût et de l'écriture. »

Le lieu a été entièrement aménagé grâce à la récup', notamment avec du mobilier fourni par La Belle déchet. « Si vous regardez bien, vous verrez que les chaises sont à vendre. Le prix est dessus. Si elles



L'équipe de La grenouille à grande bouche : Nathanaël Simon, Louise Katz, Fanny Amand, avec le cuisinier François Galle, et les quatre bénévoles venus donner un coup de main, Thierry, Jean-Simon, Typhaine et Marie.

vous plaisent, vous les réservez et les récupérez dans deux semaines ! »

Bénéfices redistribués

La particularité du lieu ? La grenouille à grande bouche s'inspire d'un modèle québécois et a pour objectif de redistribuer ses bénéfices à quatre structures autonomes du territoire. Pour l'instant, c'est une seule structure, leur voisin le P'tit Blosneur, conciergerie sociale et solidaire des habitants du quartier, qui a été retenue. « Quand on parle de lien social, c'est du concret, insiste Nathanaël Simon. La conciergerie met les habitants en relation dans une logique de coup de main. Ça nous

semblait une évidence. »

Distributif, le restaurant est aussi participatif. Chaque jour, des bénévoles viennent prêter main-forte et donner trois heures de leur temps au restaurant. Deux personnes en salles et deux personnes en cuisine, et ça tourne.

« Ça me plaît d'être acteur d'un projet participatif, très ouvert, qui fait bouger le quartier », explique Jean-Simon, 60 ans, qui était hôte en cuisine. Même chose pour Thierry, 46 ans : « J'aime cuisiner. Ça permet de découvrir de nouvelles saveurs, de rencontrer de nouvelles personnes. Et je reviens jeudi ! »

Jusqu'au 10 mars, le projet teste sa viabilité, au Blosne. Et il cherche un

local de 200 m², à Rennes, pour pérenniser l'initiative. Hier, déjà, beaucoup de curieux étaient au rendez-vous, comme Stéphanie, Maud et Cécile. « On travaille dans le coin. On a été informées par le bouche-à-oreille, on teste. C'est très sympa, la déco, tout. Ça fait pro ! »

Agnès LE MORVAN.

Jusqu'au 10 mars. La grenouille à grande bouche, 12, bis avenue de Pologne. Accès métro Le Blosne ou Poterie, contact@lagrenouille.bzh

Inscription à l'équipe de bénévoles et réservations clients : tél. 06 19 77 45 87.

Isabelle monte une coopérative funéraire

« Pendant mon séjour d'un an à Québec, en 2011, j'ai eu l'occasion d'assister à la présentation d'une coopérative funéraire, un modèle courant au Canada », explique Isabelle Georges. Revenue en France, elle reprend ses fonctions comme dirigeante d'un groupement d'employeurs. Le décès d'un proche en 2015 ravive sa mémoire.

« J'étais confrontée très pragmatiquement au sujet. J'ai compris que la manière dont on était accompagné était primordiale pour amorcer le deuil. » En 2017, elle repart un an à Québec pour travailler au sein d'une coopérative funéraire. À son retour elle entame la formation, obligatoire pour travailler dans le secteur funéraire.

Avec l'accompagnement de TAG35, elle travaille à une coopérative dans la métropole. « J'ai choisi TAG pour son approche, qui consiste à partir des besoins d'un territoire et de l'intérêt général et aider à mettre en place des réponses. Mon objectif est celui-ci. En mettant les familles au centre



Isabelle Georges.

de la coopérative, puisqu'elles en sont les propriétaires, la réponse donnée dans l'accompagnement à l'organisation des funérailles n'est plus la même. On amorce un changement culturel.»

Contact : coopfuneraire35@gmail.com

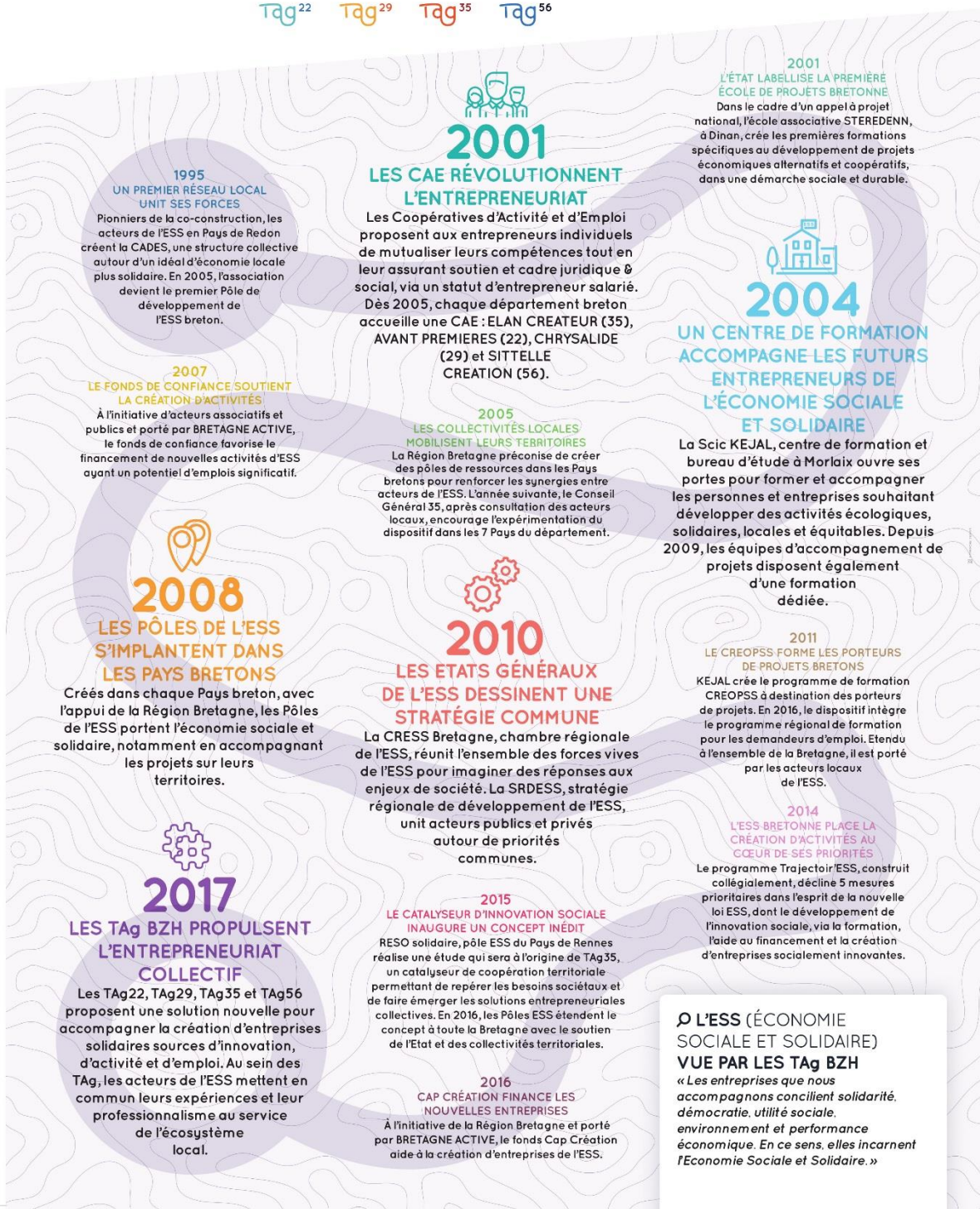


IL ÉTAIT UNE FOIS LES TAG BZH... UNE HISTOIRE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

BRETAGNE²²

Nés de 20 ans de réflexion, d'action et de coopération entre entrepreneurs locaux, acteurs de l'ESS et partenaires publics, les TAG BZH stimulent et accompagnent la création d'entreprises locales collectives et innovantes répondant aux besoins de nos territoires. Pour inventer ensemble l'économie bretonne de demain.

Tag²² Tag²⁹ Tag³⁵ Tag⁵⁶



Ø L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)
VUE PAR LES TAG BZH
« Les entreprises que nous accompagnons concilient solidarité, démocratie, utilité sociale, environnement et performance économique. En ce sens, elles incarnent l'Économie Sociale et Solidaire. »

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, doctrine et rapports :

Basic et Observatoire des multinationales, « L'impact sociétal des grandes entreprises françaises », juin 2018.

Adresse URL :

https://www.bastamag.net/IMG/pdf/basic_analyse_impact_societal_entreprises_francaises_juin_2018_final.pdf

Manon Boulianne, Laurent Fraisse et Humberto Ortiz, « L'espérance économie solidaire a principes économie solidaire et mondialisation », *Revue du MAUSS*, n°21, 2003. Adresse URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-47.htm>

Louis Favreau, Thierry Jeantet (dir.), José Maria Garriga, Abdou Salam Fall, Sudha Sreenivasa Reddy, Nicolas Cruz Tineo, Anne-Marie Wioland-Sahabana, *L'économie sociale et solidaire, une réponse aux enjeux internationaux*, France, Le Manuscrit, 2013

OCDE, Jonathan Potter (dir.), et David Halabisky (dir.), « Synthèse sur l'entrepreneuriat social - L'activité entrepreneuriale en Europe », 2013, [<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Synthese-sur-l-entrepreneuriat-social>],

Sites internet :

Agronomie et Société revue. Adresse URL : <http://agronomie.asso.fr/carrefour-inter-professionnel/evenements-de-lafa/revue-en-ligne/>

Basta Mag. Adresse URL : <https://www.bastamag.net/>

Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne. Adresse URL : <https://www.ess-bretagne.org/>

CITIES. Adresse URL : <http://cities-ess.org/>

Commission Européenne. Adresse URL : https://ec.europa.eu/commission/index_fr

Construire l'Europe. Adresse URL : <http://www.construirelurope.org/>

Économie Sociale et Solidaire Forum International. Adresse URL : <http://www.essfi.coop/>

France Inter/YouTube. Adresse URL : <https://www.youtube.com/watch?v=YJZa90g9WSk>

La Croix. Adresse URL : <https://www.la-croix.com/>

Le Chantier de l'économie sociale. Adresse URL : <https://chantier.qc.ca/>

Mon GPS. Adresse URL : <https://mongps.ca/>

Organisation Mondiale du Tourisme. Adresse URL : <http://www2.unwto.org/fr>

Ouest France. Adresse URL : <https://www.ouest-france.fr/>

Parlement Européen. Adresse URL : <http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>

Pôle de Brocéliande. Adresse URL : <http://broceliande-richesses-associatives.org/>

Région Bretagne. Adresse URL : <http://www.bretagne.bzh/>

RTES. Adresse URL : <http://rtes.fr/>

Socioeco. Adresse URL : http://www.socioeco.org/index_fr.html

Union Nationale des Associations du Tourisme (UNAT). Adresse URL : <https://www.unat.asso.fr/>

Déclarations :

Assemblée Générale de l'ONU, « Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous », Résolution adoptée le 23 décembre 2016, [<https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/unhabitat-newurbanagenda2016.pdf>]

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	6
I. QU'EST-CE QUE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?	6
II. LA CRESS DE BRETAGNE EN QUELQUES MOTS	8
III. PRESENTATION DU STAGE ET DES MISSIONS	10
A. POURQUOI CE STAGE ?	10
B. PRESENTATION DES MISSIONS ET DU PROTOCOLE DE RECHERCHE	11
A. MISSION SUR LES FONDS EUROPEENS	12
B. MISSION SUR LA PREPARATION DE L'ORGANISATION DE LA DELEGATION BRETONNE POUR LE FORUM MONDIAL DE L'ECONOMIE SOCIALE (GSEF)	13
CHAPITRE 1 : L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS : VERS UN AUTRE MODELE DE MONDIALISATION	15
I. L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS DANS LE MONDE	17
A. UN CONTEXTE INTERNATIONAL FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	17
B. LES LOGIQUES D'INTERNATIONALISATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE MONDE	22
A. UN PARTAGE DES BONNES PRATIQUES	22
B. DES COOPERATIONS TRANSFRONTIERES	23
II. LES LOGIQUES D'INTERNATIONALISATION EN BRETAGNE	24
A. LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA REGION BRETAGNE	24
B. L'INTERNATIONALISATION DE L'ESS BRETONNE : DES COOPERATIONS EFFICIENTES	27
A. LA COOPERATION AVEC LE QUEBEC DEPUIS 2011	27
B. LA PARTICIPATION AU GSEF : LES PREMISSES DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE L'ESS BRETONNE	29
C. LA STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA CRESS DE PROVENCES ALPES COTE D'AZUR	31
CHAPITRE 2 : L'INTERNATIONALISATION, QUELS BENEFICES POUR L'ESS BRETONNE ?	34
I. L'INTERNATIONALISATION, FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT	35
A. L'INTERNATIONALISATION, OUTIL DE PROMOTION	35
B. L'INTERNATIONALISATION, FACTEUR DE LEGITIMITE	36
II. L'ECOSYSTEME BRETON : UN MODELE A EXPORTER	37
A. UN MAILLAGE TERRITORIAL ORGANISE, VERITABLE FORCE D'INNOVATION SOCIALE EN BRETAGNE	37
B. UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS	40
III. LA MISE EN RESEAU DE L'ESS : UN PROCESSUS NON ABOUTI	42
A. UNE BESOIN D'HARMONISATION NORMATIVE POUR UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SANS FRONTIERES	42
B. UNE NECESSITE DE CREER UN ORGANE DE LOBBYING INTERNATIONAL UNIVOQUE	44
CONCLUSION	47
ANNEXES	51

ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME DE LA CRESS	52
ANNEXE N°2 : RETROPLANNING DU STAGE	53
ANNEXE N°3 : FICHES DE MISSION	54
ANNEXE N°4 : CARTOGRAPHIE DES PARTENARIATS	57
ANNEXE N°5 : SYNTHÈSE SUR LA PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027	58
ANNEXE N°6 : LA GRENOUILLE À GRANDE BOUCHE, UNE INSPIRATION QUÉBÉCOISE	65
ANNEXE N°7 : LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE	66
ANNEXE N°8 : L'HISTOIRE DES TAG	67
BIBLIOGRAPHIE	68
<hr/>	
TABLES DES MATIÈRES	70

